

**Rapport n°1 :****Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 12 décembre 2019**

<b>Rapporteur(s)</b>	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	6 février 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour**

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 14 novembre 2019 .....	1
2. Budget Initial .....	1
3. Approbation de la convention de moyens annexée au plan d'actions (précisions été 2019) .....	16
4. Subventions à des associations de doctorants .....	25
5. Convention de reversement du coût des formations doctorales 2018-2019 .....	26
6. Dépôt des demandes de contrats doctoraux à l'appel à projets Recherche Région 2020 .....	26
7. Capacités d'accueil et modalités de sélection en première année de diplôme national de master à UBFC pour l'année universitaire 2020-2021 .....	27
8. Convention de reversement en faveur de l'uB concernant le salaire de l'IGR recruté pour le Pôle pour la période 01/01/2020 – 31/12/2020.....	28
9. Dépôt de projets LabEx LipSTIC à l'appel à projets Région « I-SITE 2020 ».....	28
10. Changement de tutelle gestionnaire ANR Code-Trackvers ENIT Tarbes.....	29
11. Convention de reversement – cofinancement EUR EIPHI pour les projets Région AAP Excellence .....	29
12. Demande de cofinancement FEDER – Projet « Lipidic Purge » .....	40
13. AAP IdÉES et SFRI, TIP, SIA .....	41

*(La séance est ouverte à 14 h 15 sous la présidence de M. Luc JOHANN,  
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Johann.**- Bonjour à tous. Merci d'être présents et nombreux. C'est ce qu'on n'a pas pu faire, la dernière fois, lors du BR. Ne pas avoir le quorum physique pour le budget nous mettrait en grande difficulté, votre présence à tous est donc fortement appréciée parce que cela va nous permettre de tourner, ce qui n'est pas négligeable.

Je vais aller très vite afin d'avoir le quorum physique pour faire voter le budget, des fois que quelqu'un soit obligé de partir. Comme je m'y étais engagé, je ne vais pas faire de discours d'entrée, sachant que de toute façon, je n'ai pas grand-chose à vous dire. J'ai des choses que j'aurai l'occasion de vous dire durant la séance, mais je n'ai pas d'annonce à vous faire.

Je vous propose de passer directement à l'ordre du jour et nous aurons peut-être l'occasion, si vous souhaitez discuter pendant le CA, d'échanger sur certains points.

Il faut juste que j'annonce une nouvelle arrivée, celle de Sylvie Bépoix. Je vous donne la parole pour vous présenter. Elle arrive au conseil d'administration.

**Mme Bépoix.**- Je suis là par hasard puisque tous mes prédécesseurs sont partis ; je me retrouve donc à siéger ici. Je suis enseignante à SLHS à Besançon et je suis sur la liste du SNESUP.

**M. Johann.**- Bienvenue et merci pour votre présence à ce conseil d'administration et pour les quelques conseils qu'il nous reste jusqu'au mois de mars.

## **1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 14 novembre 2019**

**M. Johann.**- Approbation du verbatim du 14 novembre ; est-ce que vous avez des remarques, des questions ? Pas de remarque.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Il est approuvé.

## **2. Budget Initial**

**M. Johann.**- Je vous propose de passer à un point ô combien important qui est celui du budget initial.

Je voudrais tout d'abord et surtout remercier l'ensemble des services pour ce travail, dont Véronique Bourhis, Directrice des affaires financières, mais également l'ensemble des services qui travaillent directement avec elle pour l'élaboration budgétaire et le travail de l'ensemble des services de la communauté universitaire, de la ComUE, puisque lors du dernier CA, on avait fait un débat d'orientations budgétaires (DOB). On avait donc déjà échangé, on avait eu l'occasion de parcourir un peu tout cela. Ce dialogue avait été préparé avec l'ensemble des services et le budget est la traduction de cette politique qui vous est présentée et qui est évidemment le travail de l'ensemble des personnels. Je voudrais donc déjà surtout les remercier parce que cela n'a pas toujours été facile. Lorsqu'on arrive à l'élaboration budgétaire, c'est tout de même un moment important, ce n'est pas anodin dans la vie d'un établissement.

Je suis très content de pouvoir vous présenter ce budget, sachant que ce n'est pas moi qui vais le présenter. Les grandes lignes vont vous être présentées ; un PowerPoint va être décliné par mes collègues qui sont à mes côtés. Il a déjà été vu, comme le veut l'usage, par Monsieur Marlot et par ses collaborateurs au rectorat. C'est en effet l'usage de présenter le budget au recteur. Il a donc été présenté avant, ce qui permet d'être plus relax dans une présentation budgétaire puisqu'on sait déjà que s'il y avait des points d'achoppement ou des points de difficulté, on en serait déjà bien informé.

Ce que je retiens, c'est ce qui vous est présenté, c'est le résultat prévisionnel de l'exercice qui est positif : 372 273 €. Vous l'avez dans le rapport. Une capacité d'autofinancement, ce qui est toujours agréable. Il est toujours plus agréable d'avoir une CAF qu'une IAF (une insuffisance). Et puis un apport au fonds de roulement. Tout est résumé dans cette phrase : « Trois indicateurs qui témoignent de la soutenabilité du budget ». Pour moi, c'est vraiment ce que je regarde ; c'est un réflexe de l'ancien recteur, c'est la ligne que je regardais en priorité. En gros, c'est ce qui fait que, dans les tableaux de la DGESIP, vous êtes en vert, en rouge ou en orange. Ces indicateurs de soutenabilité sont tout de même des choses qui sont, pour nous, assez importantes.

Pour le reste, ce que je vous propose, c'est de décliner, on va dérouler le budget sur un PowerPoint et puis, à l'issue, vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez sur l'ensemble du budget et puis nous aurons le commentaire de Monsieur Marlot, s'il a un commentaire à nous faire à l'issue.

**Mme Bourhis.**- Je laisse la parole dans un premier temps à Audrey Debiez, qui est mon adjointe, sur la problématique des emplois, le tableau n° 1.

On peut peut-être juste présenter les grosses masses en introduction.

23 millions de prévisions de recettes. 28,9 millions de prévisions de dépenses. Un déficit budgétaire estimé à 5 729 000 €. Ce déficit budgétaire s'explique un peu comme les années précédentes, mais c'est encore plus marqué cette année par le fort décalage de trésorerie entre les encaissements de subvention sur les projets de recherche et leur exécution en dépense.

Une masse salariale qui vous est indiquée pour information, elle n'est pas dans le budget propre de l'établissement, d'un montant de 1,5 million d'euros.

Je laisse la parole à Audrey sur le tableau n° 1.

**Mme Debiez.**- Bonjour à tous.

Concernant le tableau des emplois, le budget 2020 prévoit un plafond global de 347,39 ETP qui se répartissent en 103,14 ETPT BIATSS et 244,25 ETPT doctorants.

Quelques commentaires sur ces effectifs. On note une augmentation constante des effectifs qui s'explique par plusieurs raisons. La première, c'est la fin des appels à projets qui ont débuté en 2017. On arrive à la fin puisqu'un projet de recherche dure environ trois à quatre ans. Ceux qui ont démarré en 2017 vont se terminer en 2020.

Il y a également un enjeu sur les recrutements et les dates des contrats de travail I-Site. Il faudrait que la plupart des contrats de travail aient démarré en 2020.

Il y a également de nouveaux projets qui devraient être pris en charge par UBFC suite à des réponses à appel à projets et à des cofinancements additionnels.

Concernant la variation des effectifs BIATSS, les effectifs augmentent de 43 % entre le budget rectificatif 2019 et le budget initial 2020. On noterait donc 102,14 ETPT au 31.12.2020. Parmi ces ETPT, 49,96 proviennent des effectifs I-Site.

Sur la variation des effectifs doctorants / post-doctorants, on note une augmentation de 51 % entre le budget rectificatif 2019 et le budget initial 2020, avec 244,25 ETPT parmi lesquels on note 100,5 ETPT doctorants contractuels financés sur des financements Région Bourgogne-Franche-Comté, 55,08 ETPT I-Site et 48,25 ETPT financés sur les projets ANR.

Le plafond d'emplois Etat titre II UBFC est de 30 ETPT. Il consommerait, au 31.12.2020, 29 ETP, ce qui représente une moyenne sur l'année de 28,53 ETPT.

On peut noter que la masse salariale UBFC est à 93 % dédiée aux projets de recherche.

Sur ce *slide*, quelques petits indicateurs de la masse salariale. Vous pouvez noter que la répartition BIATSS et doctorants reste stable. En 2020, on serait à 29 % de BIATSS et 71 % de doctorants.

Concernant la variation, elle est constante, comme je le disais précédemment. Les effectifs augmentent de 43 % pour les BIATSS entre le budget rectificatif 2019 et le budget initial 2020 et 51 % pour les effectifs doctorants.

À titre d'information, j'ai rappelé sur ce *slide*, par catégorie d'emploi, la masse salariale dédiée au personnel UBFC. Pour la catégorie BIATSS, on serait à 4 742 680 € et 8 537 730 € pour les doctorants. Pour la masse salariale qui ne décompte pas d'emploi et qui est indemnitaires : 323 970 €. Ce qui ferait un total de masse salariale au budget initial 2020 de 13 604 380 €.

Je laisse la parole à Madame Bourhis pour continuer sur les autorisations budgétaires.

**Mme Bourhis.**- On continue avec le tableau 2, les autorisations budgétaires. Comme je le disais en introduction : 23 millions d'euros de recettes, 28,9 millions d'euros de dépenses.

Dans un premier temps, on va examiner la partie recettes, avec des recettes budgétaires globales à 23 252 000 €, des prévisions qui sont stables par rapport au dernier acte budgétaire 2019, le BR. Elles sont stables en valeur et en répartition puisqu'on constate en prévisionnel 2020 11 % de recettes globalisées et 89 % de recettes fléchées.

Vous avez ici le détail des recettes globalisées (2,5 millions d'euros), avec bien évidemment la subvention pour charge qui nous a déjà été prénotifiée, la contribution des membres pour 300 k€ sur les sept établissements, répartie selon la règle de trois tiers, les droits d'inscription des doctorants estimés à 517 000 € pour 2019-2020, en fait encaissés en 2020, le financement du Polytechnicum par la contribution de ses adhérents.

Le Polytechnicum a décidé de soutenir UBFC et de soutenir le fonctionnement du pôle en versant une contribution.

Une subvention annoncée pour le financement du pôle Pépite Entrepreneuriat Etudiant, des subventions des collectivités territoriales, des reversements d'emplois transférés dans le cadre des effectifs croisés établissement / UBFC, le reversement d'une partie de la CVEC de 30 000 € puisqu'il a été décidé, cette année, qu'une partie de la CVEC perçue par les établissements serait reversée à UBFC pour effectuer des actions dans le cadre de la vie étudiante, dans les missions labellisées CVEC et puis les frais de gestion acquis à UBFC qui sont comptés en recettes globalisées.

La majeure partie des recettes, compte tenu de l'activité d'UBFC, sont bien sûr des recettes fléchées qui portent sur les encaissements de nos financeurs pour les projets de recherche, les contrats doctoraux, donc 20,7 millions de recettes fléchées avec les principales sources de financement que sont l'ANR sur les PIA. Au total, 12 millions d'euros. Sur l'I-Site, mais aussi sur l'EUR EIPHI, le NCU RITM et puis le LabEx LipSTIC dont la prolongation a été décidée en 2019, 3,3 millions de l'ANR sur toutes les ANR génériques, la Région Bourgogne-Franche-Comté qui financera UBFC en 2020 à hauteur de plus de 3 millions d'euros, ce qui est loin d'être négligeable pour UBFC et l'Europe sur les projets H2020, Erasmus+ et puis le FEDER qui sont tout de même des financements européens, même s'ils sont opérés par la Région, pour 1,7 million environ.

Voilà pour la structure des recettes.

Pour la partie dépenses : 28 millions d'autorisations d'engagement, 28,9 millions de crédits de paiement. Les écarts sont significatifs, il y a tout de même des écarts entre le BR 2019 et le BI 2020 qui sont surtout sur les sections d'investissement, avec une diminution des crédits budgétaires ouverts qui s'explique notamment parce que de nombreux achats d'équipements sont généralement positionnés en début de projet et là, on arrive sur une phase où des projets arrivent à leur terme.

La masse salariale est évidemment en augmentation, c'est la conséquence de ce qu'Audrey vous a présenté dans le tableau n° 1 avec une augmentation du volume global d'ETPT annuels.

La répartition des AE : 48 % de personnels, 42 % de fonctionnement et 10 % d'investissements.

La répartition des dépenses par grands domaines. On a ici, sur la partie gauche, le BR 2019 et, sur la partie droite, les crédits de paiement ouverts au BI 2020. La part des crédits alloués ouverts pour le projet I-Site reste approximativement stable en valeur. Mais son poids, par rapport au budget global, diminue et passe de 49 à 41 % alors que le poids des autres projets augmente de 45 à 51 %.

Je pense que cet indicateur est assez intéressant. Dans toutes les informations que l'on trouve dans un budget, cela traduit la dynamique et, potentiellement, l'effet levier, même s'il est difficile à mesurer, généré par le projet I-Site.

Après, on retrouve toutes ces informations dans le rapport sur la répartition par grands projets. 6 % des crédits sont dédiés aux projets liés au thème formation, 86 % au thème recherche et puis 7 % pour les dépenses du siège.

Je vais m'attarder un petit peu sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement du siège. Le ministère nous a alloué, en novembre, 622 000 € afin de financer des équipements pour le Data Center. C'est un encaissement qui sera rattaché, budgétairement, à l'exercice 2019 mais dont les dépenses vont être exécutées en 2020. C'est pour cela qu'ils sont inscrits ici, avec une répartition essentiellement en investissement, même s'il y a un peu de fonctionnement de prévu, mais la construction n'est pas encore tout à fait définie.

Parmi les autres dépenses du siège :

- 370 000 € de fonctionnement courant, fluides, frais de déplacement, entretien bâtimentaire, etc.

- mise à disposition de personnel, dont ce que j'appelle les effectifs croisés mais, cette fois-ci, dans l'autre sens.

- Des restes à payer, bien évidemment, il est difficile d'y échapper.

- 160 000 € de prévus sur le numérique.

- Des dépenses de communication pour 120 000 €. À ce sujet, nous sommes en train de rédiger un cahier des charges afin de renforcer la communication autour du projet I-Site compte tenu de l'enjeu 2020 et du jury international qui se déplacera à l'automne pour évoluer le projet. Des actions de communication très ciblées sur ce projet vont être réalisées ; on va essayer d'y allouer la somme de 60 000 € environ.

- Les ressources humaines pour 70 000 €.

- Les fameux crédits récurrents pour 60 200 €. Ce n'est pas qu'on ne donne que 60 200 € aux laboratoires, mais on avait décidé, en accord avec la tutelle, que sur les 4 millions de crédits récurrents dont UBFC fait l'arbitrage, seuls les écarts entre les entrées et les sorties seraient comptabilisés budgétairement. Cet écart est de 60 238 € en recettes et 60 238 € en dépenses.

- Le fonctionnement des pôles thématiques.

- Le versement des frais de gestion. Jusqu'à présent, aucun frais de gestion. Vous savez que, sur les projets de recherche, il y a à peu près 8 % de frais de gestion qui sont collectés et qui sont réservés. Ils sont en crédits non-ouverts en dépense, qui sont réservés et qui sont répartis entre les établissements hébergeurs, qui hébergent les projets, donc les laboratoires le plus souvent, et puis UBFC en fonction du type de projet. Sur les projets ANR génériques, le versement de ces frais de gestion se fera au dénouement du projet, lorsque le porteur du projet aura remonté son bilan scientifique et son bilan financier et quand l'ANR aura déclaré éligible la totalité des dépenses. Là, en revanche, on a prévu de verser les frais de gestion sur tous les projets I-Site pour les dépenses exécutées en 2017 et 2018 ; cela va se répartir entre les établissements à hauteur de 115 000 €.

Les grands équilibres financiers - Monsieur Johann en parlait en introduction -, nous avons un solde budgétaire déficitaire de 5,7 millions auquel viennent s'ajouter des



opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire que ce sont des opérations non-budgétaires, donc non-chiffrées dans le tableau 2, mais ce sont des opérations de trésorerie. C'est le reversement de parts de subvention qui arrivent et qui sont versées au bénéfice des établissements qui opèrent certains projets, notamment les masters, par exemple, pour 1 210 000 €.

Le total de ce solde budgétaire déficitaire et de ces opérations pour compte de tiers génère un prélèvement sur la trésorerie de 8 200 000 €.

Comme je le disais en introduction, ce solde budgétaire déficitaire est lié aux décalages entre les flux d'encaissements et les flux de dépenses.

La situation patrimoniale :

- Un résultat prévisionnel de 352 000 €.
- Une capacité d'autofinancement de 384 000 €.
- Un apport au fonds de roulement positif de 279 000 €, mais une variation de trésorerie de 8,2 millions d'euros, donc avec un solde, fin 2020, estimé à 5 780 000 € auquel il conviendra d'apporter une attention un peu significative à la lueur des données consolidées lors du compte financier. Il est possible qu'à ce moment-là, nous fassions une petite information aux administrateurs pour réactualiser la trésorerie et sur la suite réservée au projet I-Site, ce qui sera un facteur déterminant pour l'exécution des projets et pour la trésorerie.

Dans le projet de délibération, s'est glissée une petite coquille qui est surlignée en jaune à l'écran. Au lieu de 28 120 205 qui est le chiffre réel, il a été saisi 28 160 265. À la place du zéro avait été mis un 6. Merci Monsieur Marlot !

Merci de votre attention.

**M. Johann.** - Merci à vous deux.

Maintenant, je vous propose de poser des questions si vous en avez, donc d'ouvrir le débat.

**M. Roche Bruyn.** - Une toute petite question. Je ne veux mettre personne en difficulté, mais j'ai besoin de comprendre la question des ETP, notamment de docteurs, parce que je suis surpris de voir, sur la diapositive, sachant qu'on a la même chose dans le document qui nous a été envoyé, que quand on somme les différentes catégories de financements des docteurs, on arrive bien aux 244,25, il n'y a pas de souci là-dessus, mais je ne vois pas apparaître les financements qui sont portés par l'État à travers les universités. Je suis surpris parce qu'une partie des financements des doctorats sont les fameux contrats Etat et je ne les vois pas apparaître dans la ventilation. Ils sont donc masqués quelque part ou alors ils sont ailleurs.

Je fais référence à la diapositive d'après.

**Mme Bourhis.** - On ne porte pas directement des financements. Les financements des contrats doctoraux que l'on porte sont soit des financements Région, soit des financements sur projet de recherche.

**M. Roche-Bruyn.** - Je pensais que tous les doctorats, y compris et notamment ceux qui étaient des contrats Etat, qui sont dans les budgets des établissements, étaient aussi portés par UBFC. Non ?

**Mme Bourhis.** - Il y a à peu près 1 800 doctorants en ce moment dont une partie seulement figure au budget propre d'UBFC. Ils sont financés exclusivement par la Région et par les contrats de recherche.

**M. Roche-Bruyn.** - D'accord.

**Mme Bourhis.**- La majorité des contrats doctoraux sont contractuels dans les établissements, financés sur l'Etat.

**M. Johann.**- Avez-vous d'autres demandes de clarification, des questions ?

**M. Piat.**- J'ai une question par rapport à ISITE-BFC. Dans le document qui nous a été transmis, dont je salue la qualité et la clarté, concernant le point ISITE-BFC, c'est parfaitement évoqué, l'enjeu principal en 2020 sera de rattraper le retard pris sur le taux d'exécution des dépenses. On connaît tous les enjeux.

Je voulais savoir ce qu'il était prévu, au niveau des porteurs de projet, pour les inciter à dépenser ce qu'ils n'ont pas encore dépensé ? Quelle est la stratégie qui va être déployée ?

**M. Dereux.**- Il faut distinguer différentes choses. Au niveau de l'équipe de gestion du projet, on les tient informés de l'état de leur compte et on les incite à programmer les dépenses. Ils ont été informés, suivant s'ils étaient lauréats de l'appel à projet 1, 2 ou 3, des contraintes des durées d'éligibilité qui sont un peu différentes. Suivant que leur projet est projet de l'un ou l'autre des appels à projet, ils buttent plus ou moins sur les différentes limites d'éligibilité qui, malheureusement, se déclinent par catégorie de coût. C'est-à-dire que le règlement financier de l'ANR n'est pas uniforme.

Pour l'instant, ils sont informés de cela et nous sommes très perplexes parce que l'ANR a affirmé oralement qu'il y aurait une évolution du règlement financier qui s'applique aux IdEx et aux I-Site qui devrait permettre une certaine souplesse sur les durées d'éligibilité que l'on connaît jusqu'à présent. Malheureusement, à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas reçu la confirmation écrite de cela.

Les mesures qui sont prises vis-à-vis des porteurs de projet eux-mêmes, je vous les ai indiquées, ils sont informés dès qu'on a des nouvelles sur la souplesse qu'on peut leur accorder. Ils sont informés quasiment instantanément. Maintenant, le problème n'est pas tellement sur le fait de les informer, mais plutôt sur le fait qu'il faut effectivement qu'il puisse avoir une chaîne de dépenses fluide et on a toujours un certain nombre d'obstacles inhérents à la structure de la ComUE elle-même, qui ne permet pas des délégations de signature vers les ordonnateurs qui seraient les directeurs de laboratoire et les porteurs de projet eux-mêmes. Ceci induit des ralentissements très importants puisque le moindre ordre de mission remonte ici.

Si quelqu'un demande à aller à Paris, son billet de train doit être validé ici.

Ces lenteurs ont évidemment un impact sur la chaîne des dépenses plus que le niveau d'information dans lequel on maintient les porteurs de projet eux-mêmes.

Maintenant, j'entends que le conseil des membres et Luc Johann ont pris un certain nombre de mesures pour tenter de fluidifier au maximum. Ces mesures sont récentes, je m'en réjouis, mais on ne verra pas leur effet sur le bilan financier de 2019, il faut être clair.

Je dispose de chiffres provisoires qu'on n'a pas pu vous montrer aujourd'hui parce qu'on a besoin de divers niveaux de contrôle avant de pouvoir vous les montrer, mais avec des chiffres intermédiaires qui concernent le personnel, qui ne prendraient en compte les personnels que jusqu'en septembre inclus et des autres types de coût jusqu'à fin novembre environ, 26 novembre exactement, le taux d'exécution global du projet est de l'ordre de 23 %, alors qu'on va entrer dans le dernier quart de la durée du projet.

Par rapport au mode de fonctionnement d'un projet normal, c'est clairement une caractéristique de sous-dépense, mais les mesures correctives sont en cours d'implémentation. Les décisions ont été prises, mais l'implémentation n'est pas nécessairement achevée, je n'attends donc pas d'en voir les effets dans l'état des comptes de 2019. Je crois que le chiffre que je viens de vous donner va peut-être évoluer de quelques pourcents, on va peut-être passer aux alentours de 25-26 % en tenant compte du dernier trimestre, mais cela restera quelque chose de difficile à présenter devant le jury international parce que les chiffres consolidés qu'on va devoir leur remonter, ce sera le

rapport annuel 2019 qui sera stabilisé autour du taux que je viens de vous indiquer.  
Je ne sais pas si cela répond à votre question.

**M. Piat.**- Si.

**M. Johann.**- Nous faisons le maximum du côté de la chaîne des dépenses, c'est normal, côté ordonnateur et comptable. Cela s'est bien amélioré. On a aussi embauché. Il me semble donc que le côté comptable est quelque chose qui s'améliore bien, il me semble. En tout cas, je n'ai pas la pression que j'avais en septembre, c'est clair.

Ce qui n'est pas encore fait, sachant qu'on m'interroge souvent, c'est la délégation de signature. Je n'ai pas le droit. C'est-à-dire que je suis prêt à déléguer. J'ai une confiance totale. De toute façon, je suis condamné à avoir confiance. Le problème n'est pas la confiance. Le jour où j'en aurai le droit, je le ferai, mais si je donne ma signature et que cela n'a aucune valeur, cela ne sert à rien.

Ce qu'on va regarder, c'est si j'ai le droit, sachant que c'est une ComUE et pas une université. On va tout vérifier.

Pour moi, donner ma délégation n'est pas du tout un problème. Je le dis parce que c'est une question qui est récurrente et que, jusqu'à présent, je n'ai pas eu la solution. Mais si on me la trouve, je le fais. Il faut que ce soit clair et pas que les gens s'imaginent que je ne veuille pas donner ma délégation de signature. J'y suis habitué, je fonctionne sur la confiance, j'ai confiance dans le professionnalisme, la question n'est pas là. Si ma délégation de signature n'a pas de valeur, c'est bidon et cela ne sert à rien.

**M. Dereux.**- Ce que veut dire Luc - si tu permets que je commente -, c'est qu'il y a une faiblesse de conception dans les statuts d'UBFC. Il faut que ce CA en soit conscient. Et comme il va y avoir des campagnes électorales dans certains établissements (uB, UFC et UBFC), il y a un enjeu pour faire évoluer les statuts *a minima* sur des points qui sont strictement opérationnels comme ce problème de délégation de signature.

Ce que veut dire l'administrateur provisoire dans la réponse qu'il vous a faite, c'est que s'il en avait le pouvoir, il le ferait. Si on regarde d'un peu plus près le Code de l'éducation, c'est vrai qu'un président d'université a le droit de donner une délégation de signature à des membres de son personnel, mais aussi à des responsables d'unités de recherche auxquelles ils sont associés, typiquement des UMR. C'est écrit dans l'article L712-2 du Code de l'éducation.

Pour les ComUE, ce n'est malheureusement pas ce qui est écrit. J'ai vérifié, le socle commun à toutes les ComUE ne le prévoit pas. Pourquoi ? Mon interprétation est la suivante. Comme la volonté du législateur était de dire que les acteurs pouvaient s'emparer de la construction de leur propre structuration, c'est-à-dire de définir eux-mêmes leurs statuts qui, après, entrent dans le Code de l'éducation, il y a une faiblesse de conception au niveau d'UBFC.

Je m'explique. On n'a pas ce type de pouvoir qui est accordé aux présidents des ComUE dans le socle par défaut pour toutes les ComUE et, après, pour chacune des ComUE individuellement, il y a des articles de loi qui viennent compléter ce socle commun. Vous n'avez donc pas les mêmes articles qui concernent, par exemple, Paris PSL, Sorbonne, Montpellier - ou que sais-je - et UBFC.

Je constate que dans certaines autres ComUE, des délégations de pouvoir ont été prévues dans leurs statuts pour permettre ce genre de chose. Je ne sais pas s'ils le font, en tout cas, ils se sont mis en capacité de le faire.

On a donc clairement un défaut structurel dans nos statuts qui ne permet pas ce genre de chose. Si on n'y remédie pas rapidement, le problème que je vous décris de lenteurs au niveau de l'ordonnancement va persister. Il n'y aura pas de correction possible en fonction de la réponse que vient de vous donner l'administrateur, c'est-à-dire qu'il ne sera pas en capacité légale de le faire, même s'il en a envie.



**M. Johann.**- *A priori*, c'est faisable. Il y a cela ou alors on met en détachement à 5 % au minimum. J'ai le droit de donner la délégation à quelqu'un qui est rattaché à 5 %. Ou bien on change les statuts et on fait en sorte que ce soit possible. Il faudra le faire.

**M. Dereux.**- Je recommande de faire un changement de statuts.

**M. Johann.**- À un moment donné, il faudra faire un changement de statuts pour x ou y dans le futur.

**M. Dereux.**- En tout cas, ce changement devra intervenir le plus rapidement possible.

**M. Johann.**- Ce sera faisable, il faudra le faire à un moment donné.

**M. Dereux.**- Parce qu'il n'y a pas que les projets I-Site, tous les autres projets sont pénalisés de la même façon. Moi, j'ai longtemps insisté sur le fait qu'on devrait le faire.

**M. Johann.**- Je peux attester du fait qu'il a longuement insisté !

**M. Dereux.**- En dépit de ces arguties législatives, je comprends les réticences des administrateurs.

**M. Johann.**- Réglementaires.

**M. Dereux.**- Le paradoxe vient du fait qu'on a décidé que l'université cible était la ComUE et on a cru que, par défaut, on aurait les mêmes pouvoirs accordés au président. Mais ce n'est pas ce qui se passe.

**M. Johann.**- On le corrigera. Ce n'est pas une fatalité et cela se fera, sauf qu'il faut avoir ce débat, il faut le dire ici parce que c'est ici que cela se décidera. C'est donc une raison de plus de le faire.

Je pense que 2020, à ce niveau-là, sera la bonne année, même pour le devenir de l'I-Site. On s'est engagé à faire une ComUE expérimentale, à travailler sur les statuts, etc. Et il n'y a pas longtemps, l'ANR m'a demandé où j'en étais sur les statuts. J'ai dit que c'était en *stand-by*, que je n'avais pas de réponse du ministère, de personne. On a donc fait *stand-by* sur les statuts puisque tant que je n'avais pas de réponse, il était difficile de se lancer dans une réforme des statuts sans savoir tout ce qu'on y mettrait dedans.

De toute façon, on sait, quoi qu'il arrive, au ministère, à l'ANR, au SGPI, que nous visons une ComUE expérimentale, que nous ferons une réforme des statuts, qu'on la travaillera ici. On s'y est engagé, on fera un groupe, comme on l'avait dit. Là-dessus, il faudra en profiter pour vraiment mettre, dans le toilettage, tout ce qui est pour un fonctionnement d'université fédérale future, parce que sinon, on voit bien qu'on est là sur des formes archaïques. Pour moi, la forme initiale est archaïque, il faut passer à autre chose et la ComUE expérimentale nous donnera cette souplesse, de toute façon et quoi qu'il arrive, pour cela et pour d'autres choses. C'est une partie, il y en a d'autres.

**Mme Munier-Jolain.**- Est-on obligé d'attendre la rénovation complète des statuts pour rectifier cette aberration ?

**M. Johann.**- Je ne sais pas... Non.

**Mme Munier-Jolain.**- Parce que, honnêtement, s'il était possible que tu donnes ta délégation aux directeurs d'unité, cela débloquerait tout de même très sérieusement la situation pour la dépense des crédits.

**M. Johann.**- Je le sais. Mais un directeur d'unité qui me dit, aujourd'hui, qu'il veut bien être à 5 % pour avoir la délégation, il l'a demain. Et c'est plus facile que la réforme des statuts.

Je le dis parce que changer des statuts, je pense que c'est faisable, mais il nous faut du temps et je ne peux pas faire cela à la hussarde.

**Mme Munier-Jolain.**- C'est compliqué, mais cela m'étonnerait – et je vais me renseigner auprès des services administratifs de l'INRA – que j'obtienne les 5 % facilement dans des délais courts. Ce qui fait que c'est *stand-by*, donc tant pis.

**M. Johann.**- Cela ne m'arrange pas de dire « tant pis ».

**Mme Munier-Jolain.**- Mais ce n'est pas contre toi, c'est l'ensemble du système dans lequel on vit qui est ubuesque.

**M. Johann.**- « Ubuesque »... D'un autre côté, ce sont les textes, les gens n'ont pas d'avis. Quand je vais voir la DAJ au ministère, ils regardent les textes, ce ne sont pas les gens qui sont méchants. Ils se disent qu'aujourd'hui, cela n'a pas de sens de donner la signature à quelqu'un qui n'est pas rattaché de près ou de loin. C'est du bon sens et je les comprends.

Pourquoi donnerais-je ma signature à quelqu'un qui n'a aucun lien avec moi ? Voilà ce que répond le juriste.

**M. Trichard-Comparot.**- Très justement, comme tu le dis, sauf si les statuts d'UBFC prévoient, dans les compétences du président, la possibilité de donner sa délégation de pouvoir à un membre fondateur de la structure. Cela dit, on peut prendre les verbatim, cela fait déjà longtemps qu'on dit que c'est un problème et qu'il faudrait le régler.

Je suis assez d'accord avec Nathalie.

**M. Johann.**- Il faudrait faire un toilettage.

**M. Trichard-Comparot.**- Peut-être pas, parce que je pense que si on commence à vouloir rentrer dans le fond des statuts, on va avoir un grand débat, on n'en sortira pas et ce ne serait pas correct vis-à-vis des élections qui auront lieu d'ici trois mois.

**M. Johann.**- C'est pour cela qu'on ne fait pas de réforme des statuts là, cela n'a plus de sens et ce serait difficile.

**M. Trichard-Comparot.**- Mais peut-être que, sur cette ligne-là, il peut y avoir un consensus. La question est de savoir s'il y a un consensus sur cette ligne-là. Si rajouter cette ligne sur l'article concernant les pouvoirs accordés au président et qu'il y a un accord consensuel de tous pour rajouter cela pour débloquer la solution, c'est peut-être quelque chose de raisonnable et de raisonné. Maintenant, s'il n'y a pas de consensus, ce n'est même pas la peine de l'évoquer.

**M. Johann.**- Je pense qu'il y a un consensus là-dessus.

**Mme Munier-Jolain.**- Moi, je suis partante.

**M. Dereux.**- Il ne s'agit pas d'un enjeu politique, il s'agit d'un enjeu opérationnel, je le souligne.

**M. Johann.**- Non, c'est politique quand même. C'est un engagement vis-à-vis du président. Moi, cela ne me gêne pas, cela peut en gêner un autre.

**Mme Legiard.**- Je crois qu'il y a tout de même un certain nombre de personnes qui ne comprennent pas exactement le problème. En tant qu'administrateur, on est capables de comprendre un grand nombre d'informations, mais sur des aspects aussi techniques que cela, il y a des choses qu'on ne comprend pas.

Est-ce qu'il est possible, actuellement, de faire quelque chose qui puisse se faire rapidement, sans changement de statuts...

**M. Johann.**- On l'a fait.

**M. Roche-Bruyn.**- C'est les 5 %.

**M. Johann.**- Ça, c'est en plus. On peut le faire.

**Mme Legiard.**- Si on peut s'arrêter, par exemple, sur cette disposition-là, il serait intéressant de voir comment la rendre faisable et ce qui ferait qu'elle ne le soit pas. Il y a peut-être des éléments objectifs qui font que ce n'est pas possible. Est-ce uniquement politique ou aussi technique ? C'est un premier point.

Concernant le deuxième point, le changement de statut sur ce point-là, très rapidement, pour pouvoir permettre de débloquer la situation, qu'est-ce que cela nécessite ? Comment faire pour le rendre faisable très vite ?

Et puis, éventuellement, la troisième possibilité serait de voir ce qu'il faudrait faire pour les statuts dans 6 mois. Mais je ne suis pas sûr qu'on ait le temps d'attendre 6 mois. Il faudrait donc peut-être d'abord s'arrêter sur l'inscription rapide sans changement de statut et voir effectivement ce qui fait que cela bloque. C'est ce que je pense, en tant qu'administratrice qui ne connaît pas ce type de problématique.

**M. Johann.**- La situation est parfaitement résumée. Ce n'est pas plus technique que cela. C'est : je mets à disposition un petit peu, comme j'en ai le droit, parce qu'il faut que j'aie un lien, ou je fais une réforme profonde des statuts ou non. Sachant qu'il est difficile, pour moi, d'engager mon successeur qui arrive dans trois mois.

Pour moi, le fait de déléguer n'est pas un souci. Cela fait 10 ans que je dirige, j'ai beaucoup donné ma délégation, je l'ai tellement fait dans ma vie que cela ne me gêne pas, mais c'est peut-être au prochain président de prendre cette décision. Donc est-ce que cette décision est triviale ?

Ce que j'ai pu faire dans ce cadre outre les délégations, en fluidité, on l'a fait, c'est-à-dire qu'on a fait sur l'ordonnateur, on a laissé pas mal la main sur le terrain, etc., mais la signature est quelque chose de très bordé. Donc tout ce que j'ai pu faire qui était hors changement assez profond est fait. On l'a fait tout de suite. Pour le reste, ce n'est pas évident. Je ne sais pas ce qu'en pensent les uns et les autres.

**M. Dereux.**- Je voudrais ajouter qu'à l'uB et à l'UFC, c'est la routine. Tous les directeurs de laboratoire ont une délégation de signature de leur président respectif et, en plus, une délégation de signature d'un organisme de recherche, voire de deux.

**M. Johann.**- Le texte le permet, ce n'est pas la question.

**M. Dereux.**- Le texte le permet pour les présidents d'université, pas ceux de ComUE.

**M. Johann.**- C'est tout, c'est réglé.

**M. Dereux.** - On ne demande donc pas quelque chose de *borderline*, c'est quelque chose de strictement opérationnel et cela traduit bien le fait que les établissements ont transféré des prérogatives du pouvoir à la ComUE sans lui donner les moyens de pouvoir, après, redistribuer des délégations de signature pour que cela ne coince pas au niveau opérationnel. Le fait que nous ayons cette question-là est bien la preuve qu'il y a eu transfert vers le niveau UBFC.

**M. Johann.** - Pour les délais, il y a des personnes qui doivent partir. Ne partez pas avant que j'aie fait voter le budget. La discussion est fondamentale, mais il ne faudrait pas qu'elle m'empêche de faire voter le budget.

Je dis cela pour ne pas être pris de court si jamais quelqu'un part.  
Vous vouliez intervenir ?

**M. Gillon.** - C'est juste une question parce qu'il y a un élément que je ne maîtrise pas bien, c'est la problématique des 5 %. Qu'est-ce que cela implique exactement, donc le fait de se rattacher et que ce soit 5 % ?

**M. Johann.** - Il faut que l'agent accepte d'être mis à disposition à 5 %.

J'ai vu le courrier. Quand je suis arrivé comme administrateur provisoire, j'ai lu le courrier parce que la DAJ avait répondu au président de la ComUE il y a à peu près un an. Il avait donc posé la question et c'était la réponse qu'on convenait de lui donner. C'est de là que je le sais.

L'idée n'est pas d'imposer 50 %. Le texte disait un petit peu. Quand je dis 5 à 10 %, c'est ce que la DAJ a dit, donc qu'il suffisait de cela. C'est pour créer ce lien entre le président et un agent, c'est tout, c'est la seule différence.

**Mme Munier-Jolain.** - Je peux vous dire ce qu'il faut que je fasse pour obtenir une mise à disposition. Il faut que l'on fasse une demande au chef de département qui nous donnera son accord ou pas et, ensuite, il devra y avoir un arbitrage par la direction générale qui a actuellement d'autres chats à fouetter que l'affectation de 5 % de mise à disposition.

Ensuite, l'INRA ne donne plus de mise à disposition sans qu'il y ait reversement du salaire par l'établissement dans lequel on met la mise à disposition. Ce qui veut dire qu'il va y avoir une négociation particulière. Cela va donc devenir super compliqué et on va arriver dans les délais de rénovation de statuts dans un an, un an et demi.

Ma question est de savoir si ce que Sylvain proposait est possible, sachant que je n'y connais rien. Je suis notoirement nulle en réglementation, mais est-ce qu'il serait possible de juste rajouter cela dans les statuts, c'est-à-dire que les directeurs d'unité aient la délégation de signature sur un champ extrêmement restreint qui permette la gestion des projets en interne dans les unités comme cela se fait sur les autres projets ? C'est tout ce que j'aimerais savoir.

Si c'était possible, alors que jusqu'à présent, il était acquis que l'INRA ne mettait pas de moyens pour gérer les projets, je m'engage, en contrepartie, à mettre des moyens de l'INRA pour assurer la gestion des projets de l'ensemble des trois UMR dont nous avons la charge.

**M. Johann.** - La question est posée.

Madame Legéard, et ensuite on passe à autre chose pour que je puisse faire voter le budget.

**Mme Legéard.** - Je continue à ne pas comprendre comment on veut faire pour mettre en place une structure qui fonctionne de cette façon, c'est-à-dire qui mutualise, à l'échelle d'une structure, le fait de pouvoir obtenir des financements importants qui sont déversés ensuite dans des laboratoires et que les laboratoires ne fassent absolument rien pour que cette chose-là soit possible et soit pérennisée.

**M. Dereux.**- Les laboratoires veulent faire, mais ils ne peuvent pas recevoir la délégation de signature. C'est cela, le problème.

**Mme Legiard.**- Mais sur les 5 %, qu'est-ce qui les en empêche ?

**M. Dereux.**- Après, vous avez des enjeux. Les employeurs veulent récupérer les salaires correspondants. On est parti dans un imbroglio à n'en plus finir.

**M. Johann.**- Ce qui est compréhensible.

**Mme Munier-Jolain.**- Je pense que, pour le CNRS, ce sera la même chose. Localement, ce n'est pas nous qui gérons les emplois permanents. Il faut donc remonter au niveau des directions générales des organismes nationaux de recherche pour obtenir les mises à disposition. Obtenir une mise à disposition d'un chercheur n'est pas quelque chose de simple, que ce soit 5 % ou 50 %, c'est tout aussi compliqué. Et je ne suis pas sûre que ce soit plus facile pour les autres établissements locaux.

Honnêtement, les unités, les laboratoires ne demandent que cela.

**M. Johann.**- C'est plus facile pour les autres parce qu'ils ont la main.

**M. Trichard-Comparot.**- À condition que l'agent accepte.

**M. Johann.**- Évidemment. Mais c'est plus facile parce qu'ils n'ont pas besoin de se référer à la centrale. Mais dire que c'est facile techniquement, c'est autre chose.

Ce que je retiens de la discussion, c'est qu'on va tout de même regarder, juridiquement, si un toilettage est faisable pour faire un point en CA.

**M. Trichard-Comparot.**- C'est l'ajout d'une phrase.

**M. Johann.**- Oui, mais il faut que je mesure les implications, que je ne découvre pas devant le jury que tel article l'empêche. Je veux juste vérifier que tout cela n'est pas un truc à dominos, donc pas mesuré. Parce qu'hier, on était encore en train de me dire que je mettais de la mauvaise volonté... j'exagère, mais vous voyez que le texte qui est fait pour un président d'université n'est pas valable pour moi, etc. J'ai donc tendance à dire que si je fais un toilettage – même un petit toilettage – de statuts, autant vérifier que ce soit bien bordé par un juriste. Et je présenterai quelque chose au CA d'un petit peu mesuré.

**M. Dereux.**- J'irais au-delà de la proposition de Nathalie, c'est-à-dire en faisant en sorte que la délégation de signature ne soit pas possible uniquement à des directeurs de laboratoire, mais à tout membre du personnel des membres de la ComUE ou des organisations de recherche qui sont impliquées dans des UMR qui sont rattachées à la ComUE, parce que si on restreint trop, on va tout de suite tomber sur des cas particuliers.

**M. Johann.**- On regardera ce qui est proposé pour les présidents.  
Je retiens donc cela, mais ce n'est pas aussi simple que cela, sinon ce serait déjà fait.

Je continue sur le budget parce que je ne voudrais pas vous bloquer, mais que des questions majeures.

**M. Piat.**- A-t-on un retour d'expérience de grand jury ? On sait qu'il y a des grands jurys qui ont lieu, qui se sont trouvés face à ce cas de situation, comment ont-ils réagi ?



**M. Roche-Bruyn.**- Il ne faut pas oublier qu'on est le seul cas où un projet IdEx ou I-Site est porté par une ComUE. Comme on est le seul cas, on est le seul endroit où on trouve des difficultés de cette nature.

**M. Johann.**- C'est un problème de riche, parce qu'il y a des ComUE qui rêveraient de porter un I-Site.

**M. Dereux.**- Pour répondre à la question, il y a récemment eu les sites de Montpellier et Lyon qui étaient en phase probatoire "raccourcie" pour laquelle ils sont passés devant le jury et ils ont un petit répit. Maintenant, je ne pense pas que les questions étaient de ce niveau-là en ce qui les concerne.

**M. Roche-Bruyn.**- Mais les sujets de gouvernance étaient importants.

**M. Dereux.**- Oui, mais ce n'était pas ce point qui était le plus difficile pour eux. Ils en avaient de plus difficiles.

**M. Johann.**- Oui, mais c'était tout de même une bonne nouvelle. Pour moi, le fait qu'ils n'arrêtent aucun des deux était une très bonne nouvelle. Le jury aurait pris une décision brutale comme cela, je me serais dit que, derrière, on allait se faire "hacher menu". Là, je me dis que ça va.

Moi, je fais confiance au jury. J'ai eu affaire au jury, ce sont des pro, ce ne sont pas des tueurs. Ils ne sont pas là pour tuer, donc voilà. Mais cela ne veut pas dire que nous sommes sauvés de quoi que ce soit. On verra. Du moins, j'espère qu'on verra, mais c'est une autre question.

Sur le budget, pour essayer de recentrer sur les questions budgétaires et pas qu'on parte sans voter, sachant qu'après on pourra discuter de ce que vous voulez, il n'y a pas d'autres questions techniques ou de lisibilité ? C'est très clair. Mais je ne voudrais pas aller trop vite sur des questions qui ne seraient pas claires.

**Mme Legard.**- J'aurais une question, mais peut-être après. C'est plutôt sur le contenu du financement.

**M. Johann.**- D'accord. Si vous n'avez pas d'autre question, je vous propose de passer à la délibération. Je ne vais pas vous la lire vu qu'elle est interminable ; elle est à l'écran.

Il y a juste la modification que Véronique vous a indiquée tout à l'heure, ce n'est pas 28 160 265 mais 28 160 205.

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Elle est adoptée.

Je vous remercie tous car il était important qu'il y ait suffisamment de présents.

Merci pour la discussion parce que le point était particulièrement important.

Maintenant, si vous voulez poser d'autres questions, vous pouvez.

**Mme Legard.**- C'est à propos du budget qui est prévu pour le volet communication. Si j'ai bien compris, lors de la visite du jury international, il va falloir qu'on s'assure d'un certain nombre de points, en particulier qu'UBFC soit une structure que toute la communauté s'est bien appropriée et que nous avons une visibilité à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté dans les établissements membres.

Sur ce plan-là, la question des étudiants est particulièrement importante parce que, si j'ai bien compris, dans certaines structures, le jury international ne s'est pas contenté de questionner les enseignants et les administratifs, les étudiants ont aussi été questionnés sur les ComUE.

A-t-on évalué la connaissance des étudiants d'UBFC et leur degré d'appropriation ? Les étudiants étant certainement le public le plus difficile.

C'est juste au regard de ces 60 000 € qui me semblent un peu faibles.

**Mme Bourhis.**- 60 000 € sur le budget de fonctionnement du siège. Après, il y a d'autres compléments sur le budget I-Site.

**M. Dereux.**- En plus de ce qui est sur le budget en central d'UBFC, le budget d'I-Site ajoute 100 000 €.

**M. Johann.**- Sur la Com, qui est tout de même un point important, c'est quelque chose qu'on aborde en conseil des membres régulièrement. Ce que nous avons prévu, sachant qu'objectivement, il est difficile de faire une communication massive tant qu'on ne nous dit pas si le ministère nous soutient ou pas... Parce que j'y ai pensé ; si j'y vais, que je fanfaronne, etc. et que le ministère nous lâche, j'ai l'air bête.

J'attends donc la réponse, qui tarde. Ils devaient se réunir cette semaine. Je pensais que c'était la semaine dernière, c'est cette semaine, je ne sais pas quand. Je ne suis pas dans la boucle. Je pourrais, en tant que conseiller de site, mais je pense qu'en tant que conseiller de site / administrateur provisoire, ils ont dû se dire qu'ils me mettaient gentiment de côté. Donc je sais que c'est en cours et j'attends une réponse, mais je ne l'ai pas, sinon vous le sauriez, je vous l'aurais dit.

Si on nous donne le feu vert, on communique. On a un peu anticipé en conseil des membres. Le problème, au vu des bilans qui sont faits actuellement, c'est qu'on se dit qu'il y a tout de même beaucoup de choses qui sont faites, mais que c'est complètement méconnu. On en fait tous le constat. J'en discute au niveau national, localement. On a donc prévu de faire des actions de communication dès janvier au niveau des étudiants comme des autres. C'est-à-dire que j'ai demandé, en interne, à ce qu'on réfléchisse à un cahier des charges, voire prendre un cabinet extérieur pour nous accompagner si nous n'avons pas les forces pour le faire, ce qui est probable, etc. Le cahier des charges, on peut y réfléchir. Travailler aussi avec l'ensemble des universités. Ce qu'on voudrait, c'est se faire un plan de communication sur toute l'année, dès le mois de janvier. On nous donne le feu vert, on sait qu'il y a le jury qui vient à l'automne ; on communique toute l'année et les étudiants en feront partie.

Ma réponse à la question, c'est que ce n'est pas que les étudiants, c'est tout.

À la question très difficile de savoir si on mesure l'implication des étudiants, c'est très difficile. Je ne l'ai pas quantifiée. Les services y arriveront peut-être. Ce que j'ai vu, quand je vois des étudiants, des assises, etc., c'est que ne connaissent la ComUE que ceux qui, à un moment donné, sont allés dedans, en ont discuté, se la sont appropriée ou y ont participé, etc. Mais, à mon avis, ce n'est pas du tout évident, c'est assez naturel. Là, il y a un gros travail à faire. C'est peut-être à vous de répondre, de me le dire, mais moi, je n'ai pas quantifié, je ne sais pas.

**M. de Truchis de Varennes.**- Un premier élément de réponse, c'est que majoritairement, les étudiants ne connaissent pas la ComUE, en tout cas pour ce qui est de l'ENSM que je représente et plus majoritairement de Besançon.

Un deuxième élément de réponse par rapport au fait de faire de la Com auprès des étudiants, de vraiment impliquer un maximum d'étudiants dans cette démarche de communication, impliquer les élus mais pas uniquement. *Via* les assises, on fait des ateliers par rapport à des événements ou autres. Il faudrait faire des ateliers sur comment rendre la ComUE plus visible, plus utile pour les étudiants. Je pense au projet CVEC dans mon établissement qui a été une vraie réussite. Et là, je vois 60 000 € qui dorment, je ne sais pas du tout à quoi ils serviront. Quand je vois ce à quoi la CVEC a servi dans mon établissement, je me demande même pourquoi une partie de cette CVEC va à l'UBFC, va à la ComUE quand, globalement, la distribution en interne dans les établissements se fait plutôt très bien, en tout cas pour l'exemple que j'ai.

Mais finalement, cela peut aussi servir à cela, il faut y réfléchir.

Il faut vraiment impliquer les étudiants. Vous avez un vrai paysage, un vrai panel d'étudiants différents et qui seront bien plus compétents pour répondre à cette question que des gens qui ne les représentent pas vraiment.

**Mme Privé.** - Je partage complètement ton constat sur l'implication des étudiants dans la ComUE. On est une toute petite partie à savoir - comme vous le disiez, Monsieur Johann - ce que c'est et ceci parce que nous sommes impliqués. Et je pense même que, plus que les assises - et là, je vais me permettre d'être un tout petit peu en désaccord - qui, finalement, touchent très peu d'étudiants sur les 55 000 étudiants d'UBFC, il faut des actions à grande échelle et à grande envergure. Je prendrai comme exemple toute l'action, par exemple, qui est menée sur le campus uB au mois de septembre. On pourrait aussi penser des actions à cette échelle-là pour promouvoir UBFC, pour pouvoir permettre que les étudiants de licence, de master, de doctorat se saisissent vraiment de cette ComUE. Moins les doctorants puisqu'ils en dépendent, donc ils connaissent.

Je pense que cela demande et nécessite une vraie politique étudiante. Les élections sont dans 3 mois, peut-être qu'à ce moment-là, ce sera avec un VPE et une vraie direction de vie étudiante. Mais cela nécessite, pour que le jury international voie que les étudiants sont impliqués, une vraie politique de grande envergure et pas seulement des événements sporadiques, donc vraiment quelque chose de global dont tout le monde puisse se saisir.

**M. Johann.** - Oui, je partage. Il n'y a rien à redire. C'est à faire. On a fait aussi ce qu'on pouvait comme on pouvait.

Dans le service, on en a parlé l'autre jour puisqu'on a restructuré un peu. Mais ce n'est pas simple. La vie étudiante n'est pas le sujet le plus simple que je connaisse. À la rigueur, pour un établissement, c'est relativement simple. Au niveau d'une université fédérale, ce n'est pas aussi simple que cela, on le sait, parce que c'est aller dire ce que nous faisons à notre niveau, par l'établissement, la plus-value, etc. Ce n'est donc pas si simple, la vie étudiante, au niveau de l'université fédérale. Sinon, il y a longtemps qu'on l'aurait fait. Mais je partage pour le reste.

Et les élections nous aideront, parce qu'il y aura des programmes et les gens vont faire des propositions. Il y aura aussi ce qui a été dit aux assises puisqu'il y a eu des choses intéressantes. On va voir tout cela.

Je partage, mais je sais, par expérience, que c'est compliqué, on le sait tous. C'est une université fédérale, comme l'a rappelé François, mais on ne le rappelle pas assez. Cela n'existe pas en France, je ne peux donc pas faire du *benchmarking*. On ne peut pas copier ce qui se fait ailleurs, parce qu'ailleurs, ce sont ou des fusions, ou des établissements expérimentaux, mais personne ne fait comme nous. On est donc souvent obligé d'inventer des choses, de les penser et c'est un peu plus dur. Je ne cherche pas d'excuses, mais ce qu'on fait est un peu plus dur parce qu'il faut quasiment tout penser. Comme on l'a fait pour le plan d'action où on a dû inventer des choses qui n'existaient pas. On verra tout à l'heure des conventions, etc., ce sont des choses que l'on copie sur des établissements expérimentaux, des choses comme cela, mais cela n'existe pas.

**Mme Attuel-Mendes.** - Pour aller dans le sens de l'appropriation de la ComUE par tous les acteurs de la ComUE, il faudrait peut-être aussi avoir le réflexe d'associer systématiquement les membres des autres établissements dès que l'on fait quelque chose dans le cadre de la ComUE. Par exemple, le mois dernier, on avait discuté de l'arrivée du *coach* international Uri Gneezy à BSB dans le cadre d'I-Site. Il y a une conférence inaugurale le 21 janvier à laquelle vous êtes bien évidemment tous conviés à participer parce que c'est un événement ComUE, ce n'est pas un événement BSB.

Il faudrait donc que nous ayons tous le réflexe, dès qu'il y a un projet commun, en tout cas financé dans le cadre de la ComUE, d'associer tous les autres.

Logiquement, vous devriez recevoir une invitation. Vous l'avez déjà par oral, vous l'aurez bientôt par écrit. Ce sont de petites choses qu'il faut prendre l'habitude de faire.

**M. Johann.**- Tout à fait. Je suis d'accord.

Nous, nous ferons des vœux le 22 janvier, des vœux communs avec le CROUS. On s'est mis d'accord, en conseil des membres. Ce n'est pas moi qui ai décidé seul. La directrice du CROUS m'avait fait la proposition. Le 22 janvier, on fera donc des vœux communs, à 17 h 30.

**M. Roche-Bruyn.**- Il y a un CROS avant.

**Mme Bourhis.**- L'accueil est à partir de 17 h 30.

**M. Johann.**- On l'a déjà prévu. C'est un événement, on avait envie de le faire. Nous sommes deux structures, avec le CROUS, de niveau régional, c'était donc bien et cela permet aussi d'avoir une visibilité.

C'est aussi un événement qui peut avoir un retentissement, mais il faut le faire tout le temps et puis, progressivement, on y arrivera. Cela nous fera une communication positive, ce sera donc sympa. On essaiera aussi de faire une communication avant sur d'autres sujets.

Avez-vous d'autres interventions ? Là, on a débordé, mais du coup ce sont des points que je n'ai pas pu faire en amont. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose à dire.

Je vous propose de continuer l'ordre du jour. S'il y a d'autres choses qui vous viennent d'ici là, vous me le direz.

Merci à toi.

*(Départ de M. Dereux).*

### **3. Approbation de la convention de moyens annexée au plan d'actions (précisions été 2019)**

**M. Johann.**- C'est un point qui me semble très important. Quand on a fait des précisions au plan d'action, on l'a fait parce qu'au ministère, on nous a dit que, dans le plan d'action, il y avait des choses sur lesquelles ils voulaient qu'on aille un peu plus loin, que nous soyons un peu plus précis, etc. Et parmi les axes les plus importants que nous avons proposés, il y a justement cette convention que nous avons un peu copiée sur des choses qui se faisaient ailleurs, sur la manière dont les établissements s'engagent vraiment de manière formelle envers la ComUE, y compris sur les moyens qui sont mis à la ComUE aujourd'hui.

Je ne sais si vous vous souvenez, Madame la Directrice, nous avons eu cette discussion mi-juillet lorsque vous m'avez demandé si nous avions chiffré, etc. À l'époque, en juillet, on était en train de chiffrer, avec les DGS, justement la part dans les établissements.

Ce qu'on a voulu faire, c'est que les chefs d'établissement déjà en place actuellement signent cette convention pour ne pas arriver avec une convention, trois semaines avant le jury, en disant : « Regardez, nous avons une convention signée ». C'est donc déjà un acte fondateur en disant que les chefs d'établissement, en décembre 2019, signent cette convention, s'engagent, attestent des moyens qui ont été mis à disposition avec des articles qui sont tout de même assez forts, puisqu'il y a tout de même des articles qui disent que si, demain, des établissements ne sont pas d'accord pour aider la ComUE dans son fonctionnement - je résume un peu, mais c'est l'esprit - on commencera à faire de la médiation et à expliquer qu'on n'est pas dans la ComUE uniquement pour recevoir. C'est une communauté, un ensemble, qui s'est mis d'accord autour d'objectifs.

On est une université fédérale et on s'engage tous, globalement, pour qu'elle fonctionne. C'est donc un acte très fort et on n'a pas souhaité reporter trop tard ce vote de convention.

La convention telle que vous l'avez, c'est ce qu'on avait mis en annexe dans le précédent plan d'action que vous avez eu au mois de septembre. Elle est déjà passée en CA de l'uB, je crois qu'elle a été votée il y a deux jours à l'unanimité. C'est passé à l'UFC, mais je n'ai pas le résultat du vote. Elle a déjà été signée par certains directeurs d'école, elle le sera par d'autres, tout cela a été vu et on a bien vérifié, hier, en conseil des membres. Une fois que vous l'aurez validée, elle sera signée dans la foulée par tout le monde.

Je pense que vis-à-vis du jury qui demandait des éléments, des preuves tangibles, c'est un engagement avec des signatures, avec un état qui sera fait chaque année parce que le but de cette affaire, c'est aussi de dire, chaque année, voilà les éléments qu'il faut pour faire fonctionner la ComUE, on va se mettre d'accord et on fera signer à chaque fois. Et chaque chef d'établissement dira oui ou non et pourquoi. Et si, demain, il ne veut pas mettre des moyens, il faut qu'on le sache et qu'on engage une médiation et tout cela sera cadré de manière formelle. C'est quelque chose qu'on n'avait pas avant et je pense que cela renforce fortement la gouvernance, en tout cas c'est considéré de cette façon.

C'est le type de convention que l'on trouve dans les établissements expérimentaux qui se montent, avec les engagements, comment on fait sur une convention de moyens, etc.

Je n'ai pas grand-chose à dire ; ce n'est pas la première fois qu'on en parle. On avait abordé le sujet il y a quelques mois. Je ne sais pas quelle réaction vous pouvez avoir sur ce sujet ou pas.

**M. Piat.**- J'ai une petite question par rapport à l'article 4 qui est l'article un peu "chaud" de la convention puisque c'est l'article coercitif. Il est marqué : « *Si cette situation se répète l'année suivante, le président d'UBFC peut suspendre l'accès de l'établissement concerné aux fonds de l'ISITE BFC, après avis du conseil des membres.* »

Ce que j'aimerais savoir, c'est, par rapport à la discussion que vous avez eue en conseil des membres, quel est l'esprit de cet avis ? Est-ce un avis purement consultatif ?

Parce que là, on est dans une situation de blocage si l'article se déclenche, c'est-à-dire qu'il y a un problème de dysfonctionnement, on est donc dans un cas grave. Faut-il le prendre comme un avis consultatif et, dans ce cas, le président d'UBFC prend ses responsabilités et fait ce qu'il doit faire ou est-ce que la chose a plutôt été écrite dans le sens « après avis positif du conseil des membres », c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait une politique de consensus de la part de l'ensemble des membres ?

**M. Johann.**- Dans l'esprit, c'était plutôt cela. Je ne me souviens plus de ce dont nous avons discuté.

Ceci existe ailleurs. L'idée, c'est que vous ne pouvez pas avoir quelque chose de violent, vous ne pouvez pas décider, du simple fait du prince, d'arrêter. L'esprit, c'est qu'on ne peut pas juste dire : « Je décide d'arrêter, j'arrête ». Demander l'avis du conseil des membres a un peu un côté consensuel. Aujourd'hui, quand je vais en conseil des membres, je ne vote pas. Du moins, je demande formellement aux personnes si elles ne sont pas contre, si cela leur convient. On ne vote même pas, on est d'accord sur telle ou telle présentation du CA. L'idée, c'est que c'est pareil.

Si vous êtes sur un blocage comme cela, c'est qu'à un moment donné, le conseil des membres dit que cela ne va pas et demande au président de faire quelque chose. Dans l'esprit, c'est cela, c'est forcément du bon sens. Sinon, on aurait écrit « sans avis des membres ». Mais cela donne tout de même le pouvoir au président, c'est-à-dire qu'il fallait tout de même donner quelque chose qui donne un pouvoir au président, c'est sa responsabilité à un moment donné. Écouter un avis, c'est une chose, prendre la responsabilité en est une autre.



C'est ce qui était un peu demandé dans la gouvernance et qui sera forcément demandé par le jury. Le jury va demander des gages : c'est une université fédérale, le président préside, quel est son pouvoir ? À moment donné, il faut pouvoir justifier, démontrer qu'il a un pouvoir.

Il me semble que c'est un peu une position d'équilibre qu'on avait trouvée à l'époque en discutant, en voyant ce qu'on pouvait proposer, le fait du prince n'étant pas possible, on est d'accord.

C'est comme le conseil d'administration, s'il ne veut pas voter le budget, il ne le vote pas, j'aurai beau vous dire tout ce que je veux, si vous n'avez pas envie de voter le budget, vous ne le votez pas. Président ou pas président, j'arrête tout. C'est un peu pareil. Le conseil des membres, c'est tout de même la communauté, c'est l'ensemble, donc si tout le monde se met d'accord, on le verra très vite.

Cela fait 1 an que je suis là, un an que je fonctionne, j'ai eu des discussions parfois serrées, qui ne sortent pas, mais il n'y a pas de conflit, on arrive à se mettre d'accord. On arrive à réfléchir intelligemment, c'est supportable. Après, qu'on ne soit pas toujours d'accord, que les gens discutent, etc., c'est normal. En conseil des membres, c'est pareil. Il y a des fois où cela doit froter mais, d'une manière générale, est-ce que tout le monde a un peu l'intérêt général et est d'accord pour dire qu'il faut prendre une direction ou une autre ? C'est un peu l'esprit.

J'imagine que ce ne sont pas des choses qui se votent à une voix près. Je le vois bien ici, on n'essaie pas de passer à une voix près ; cela ne nous intéresse pas, cela n'intéresse personne, on ne compte pas les voix. C'est l'esprit.

Mais cela veut tout de même dire aux membres que si, demain, quelqu'un dit : « votre affaire, je m'en fous », il faudra qu'il le dise devant tout le monde. Je vois mal un chef d'établissement arriver et dire aux six autres que ce n'est pas son affaire. Aujourd'hui, c'est ce que le texte veut dire. Il engage, ce n'est pas rien. Et cela, quelque part, on ne l'avait pas vraiment. Là, je trouve qu'on a franchi un cran dans la gouvernance. C'est mon analyse, c'est l'analyse qu'on a faite, à l'époque, quand on a fait le plan d'action. C'est ce qui nous était un peu demandé, pas comme cela, mais on nous avait demandé des gages sur la gouvernance. Il n'est pas évident de trouver des gages, quelque chose de bon sens.

Pour moi, c'est l'un des points les plus importants, c'est pour cela qu'il ne fallait pas trop traîner là-dessus.

**Mme Bépoix.**- J'ai une question candide. Je n'ai pas encore pris la parole jusqu'à présent parce que je découvre un peu tout cela. Je ne voulais pas m'avancer sur le budget, donc je laisse.

Cependant, sur cette convention, je voudrais tout de même savoir ce qu'il en est des statuts. Pourquoi le conseil d'administration ne participe-t-il pas aussi à ces moyens de coercition ?

Mais je vous le répète, c'est une question candide.

Pourquoi le conseil des membres ? Dans les statuts, est-ce qu'il y a des choses qui le permettent ?

**M. Johann.**- C'est une très bonne question. Je vais vous répondre, mais en "tapant" peut-être à côté.

Le conseil d'administration a le pouvoir, tout court. Ici, vous avez le pouvoir ; vous pouvez tout arrêter tout le temps. Mais aller dans un conseil des membres qui existe actuellement – puisqu'on ne l'a pas encore modifié - faire de la coercition, ce pouvoir-là, vous ne l'avez pas trop. Donc aujourd'hui, si le président est isolé, il est isolé. La convention, quelque part, renforce le pouvoir du président.

Vous pouvez décider ce que vous voulez, mais en coercition, vous ne pourrez pas beaucoup en faire sur un chef d'établissement. Par contre, ici, vous pouvez tout bloquer. Vous avez le pouvoir ; le conseil d'administration a le pouvoir de tout faire. Vous pouvez ne pas voter. Mais le pouvoir de coercition...

Quand vous êtes en conseil des membres, que vous préparez en amont, que vous allez décider, il y a un certain nombre de choses qui doivent être acceptées au niveau du conseil des membres. C'est là, à un moment donné, avec les chefs d'établissement, que vous allez pouvoir donner plus de pouvoir ou non au président.

On sait aussi pourquoi on nous pose des questions de gouvernance. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on sort tout de même d'une petite période mouvementée sur laquelle la question de la gouvernance s'est posée. Il fallait donc monter d'un cran par rapport à l'existant sur les gages de gouvernance. Le but était : comment on crantait davantage les pouvoirs du président. Là, vous renforcez le pouvoir du président et c'est le but. Ce n'est pas caché du tout. Que ce soit clair : ce n'est pas caché du tout. À un moment donné, dans une université fédérale, la question nous a été posée. Quand vous avez le Cabinet, l'ANR ou le SGPI qui vous disent : « Donnez-nous des gages que le président préside », moi, je prends ce que j'ai, les statuts, etc., mais quand vous sortez d'une crise de gouvernance, vous dites ce que vous allez apporter de plus.

« Quelles garanties vous me donnez sur le fait que votre président est président ? » Pour nous, avec cette convention, c'est donner un gage supplémentaire au président, c'est clair. C'est le but et ce n'est pas caché.

**Mme Carroger.**- Le président peut donc suspendre. Mais la suspension a une durée limitée. Et après, cela se passe comment ? Par qui et comment est prise la décision, finalement, de demander à un membre de se retirer ?

**M. Johann.**- Cela veut dire que l'établissement qui ne serait plus là-dessus ne serait plus bénéficiaire de rien.

**Mme Carroger.**- Mais là, on est sur une suspension. Et ensuite ?

**M. Roche-Bruyn.**- Ensuite, cela renvoie à d'autres textes. Cela renvoie, par exemple sur l'I-Site, à l'accord de consortium, donc aux modalités de l'accord de consortium que vous avez aussi consignées comme tous les membres de l'accord de consortium sur des questions I-Site.

Et si on veut sortir carrément de la ComUE, cela renvoie à tous les mécanismes qui existent soit dans nos propres décrets, soit en dehors des décrets de manière générale par rapport à la sortie de la ComUE. La sortie définitive renvoie donc à d'autres textes.

**M. Johann.**- En pratique, c'est la solution catastrophique. L'esprit du texte était un peu de graduer en disant qu'on ne peut pas nous dire sans cesse : « Je m'en fous, je m'en lave les mains ». Il faut tout de même que l'on puisse écrire quelque chose dans le marbre pour préciser qu'il existe un article, une convention qui engage.

Si jamais on finissait par dire : « Moi, je veux bien avoir les bénéfices », l'idée étant : « Je prends l'argent et il n'y a rien derrière », ce qui peut arriver, je ne voudrais pas voir mes services complètement dépassés parce que personne ne les aide et que certains disent que ce n'est pas leur problème. Ce n'est pas possible. C'est cela aussi, la gouvernance. C'est aussi un peu la réalité du terrain.

Si, demain, il faut cinq emplois de plus, que tous les membres me disent qu'ils se débrouillent pour avoir cinq emplois de plus et que tout le monde me dit : « Ce n'est pas mon affaire », cela me poserait des problèmes. Le fonctionnement, c'est un peu cela.

Ce que je veux dire, c'est que si tout le monde s'en lave les mains, ici, tout le monde craque, ce n'est donc pas possible. Dans une université fédérale, tout le monde bosse pour la ComUE. Ce n'est pas un cadeau que font les établissements, c'est écrit dans le marbre. C'est ce que la convention précise. Quand la convention vous dit qu'il y a 97 ETP, qu'est-ce que cela veut dire ? Pour moi, la traduction politique, cela veut dire que ces 97 ETP, ce n'est pas un cadeau que vous me faites, vous n'êtes pas, dans les établissements, en train de dire : « Je travaille pour la ComUE si j'ai envie ». C'est-à-dire

que j'acte tout de même, à l'instant T, que ces personnes-là travaillent pour la ComUE parce qu'elles travaillent pour l'université fédérale.

Dans l'esprit, il ne faudra pas que l'on considère que quand on travaille dans un établissement pour la ComUE, c'est un cadeau qu'on nous fait, parce que cela arrive. J'exagère un peu, mais cela arrive. À un moment donné, il fallait donc recenser qui travaille pour la ComUE. S'ils ne veulent pas faire des mises à disposition, c'est une chose. Mais quand on a acté que ça travaille pour la ComUE, c'est comme si, dans la fiche de poste, tant de pourcents sont pour la ComUE, peu importe que ce soit « mise à disposition » ou pas, il faut que ce soit écrit dans le marbre. Nous, on y tenait aussi. On tenait à ce qu'il soit acté, dans cette convention, qu'à un moment donné, c'est une université fédérale, il y a la centrale, donc nous, ici, et puis les personnes, dans les universités membres, qui travaillent pour la ComUE comme elles travaillent pour leur université. Ce n'est pas un cadeau qu'on nous fait.

Mais si vous donnez l'impression, de près ou de loin, que c'est un cadeau, c'est foutu. Si c'est l'université fédérale, cela veut dire que c'est acté une fois pour toutes. C'est pour cela qu'on acte qu'il y a tant d'ETP, c'est l'université fédérale. Demain, s'il en faut cinq de plus, on se met d'accord, on regarde et s'il en faut cinq de plus, vous vous engagez. Sinon, vous ne fonctionnerez jamais. Parce qu'il y a des dysfonctionnements.

**Mme Bépoix.**- Je suis bien d'accord. C'était plutôt le fonctionnement de cet écartement, le fait que ce soit vous et le conseil des membres qui décidiez me gêne un peu, c'est tout. Après, si visiblement cela ne gêne personne...

Parce qu'après, vous arrivez ici et vous informez. C'est-à-dire que nous n'avons pas de droit décisionnel dans le fait d'écarter un membre, ce qui n'est tout de même pas normal.

**M. Johann.**- Le but était d'engager les membres et le conseil d'administration ne suffit pas.

**Mme Bépoix.**- Après, on peut faire les deux.

**M. Johann.**- Le problème, c'est que c'est bien mais que cela n'a pas marché. Vous arrivez dans le CA, mais vous connaissez bien l'histoire. Cela n'a pas marché ; ça a été un échec. Il fallait donner des gages de gouvernance. Qu'est-ce qu'on invente dans la gouvernance, qu'on n'avait pas fait, qui existe dans d'autres dispositifs – puisque les conventions de moyens existent ailleurs ? Qu'est-ce que l'on peut donner comme gage au président pour dire qu'il est président ?

Demain, le président de l'université fédérale n'aura aucun pouvoir sur un établissement. Vous êtes le CA de l'université fédérale mais vous n'avez pas de pouvoir sur les établissements. Je n'ai pas de pouvoir sur l'uB. La seule chose que j'ai, quand je suis président de la ComUE, c'est le conseil des membres, le fait qu'on se mette d'accord pour que mes décisions soient appliquées. Aujourd'hui, c'est comme cela que ça marche. Aujourd'hui, si je veux vraiment que cela marche quelque part, je vais discuter avec les membres, je dis que j'ai un problème majeur et je demande comment on fait. Aujourd'hui, c'est de la bonne volonté, tel ou tel président me dit qu'il peut faire ou qu'il ne peut pas, etc. Et c'est déjà arrivé.

Par exemple avec l'uB. J'étais "à la rue" il y a 4 mois, sur un poste financier ou comptable, le président aurait pu ne rien me dire et m'envoyer balader, mais l'uB m'a financé un poste. C'est donc tout de même le conseil des membres. Vous aurez beau faire tout ce que vous voulez au niveau du CA, ce n'est pas vous qui allez dire à l'uB de me mettre un poste. Vous voyez ce que je veux dire ?

J'ai été en difficulté sur le numérique, c'est l'UTBM et l'UFC qui m'ont aidé. On ne va pas le mettre sur la place publique mais, à chaque fois, je me tourne vers le conseil des membres et, à chaque fois, les chefs d'établissement me disent s'ils peuvent m'aider ou pas. C'est tout de même là que cela se passe.

Vous êtes ici, vous avez des représentants, mais ce n'est pas ici que vous allez faire de la coercition envers quoi que ce soit. Je ne sais pas si c'est juste ou pas, mais j'essaie de traduire l'esprit de la gouvernance, comment elle va fonctionner demain.

**Mme Baille.**- C'est un esprit de COMEX, un esprit de comité exécutif qui est pragmatique.

Pardon d'intervenir comme cela.

**M. Johann.**- Vous intervenez quand vous voulez, il n'y a pas de souci. Allez-y.

**Mme Baille.**- Par rapport au débat qu'on évoquait tout à l'heure sur les prises de décision sur les délégations, on voit bien que le principe de cette université fédérale ne fonctionnera que s'il y a des subsidiarités, donc des opérationnalités au plus près du quotidien, mais cela nécessite aussi qu'il y ait un comité exécutif qui suive en continu les décisions. C'est l'objectif du conseil des membres. En revanche, le conseil d'administration est sur un positionnement stratégique, il ne se réunit pas de façon aussi fréquente que cela. Il y a donc en fait une articulation entre ces différents dispositifs.

Ce qui est peut-être un petit peu compliqué aujourd'hui, c'est qu'on n'a pas encore toute la palette, finalement, de fonctionnement. Et je reviens sur les 5 % pour la délégation de signature, je pense que ce sont vraiment des sujets qu'il va falloir traiter assez vite pour décoincer les sujets qui, aujourd'hui, font que la visibilité locale n'est pas toujours aussi bonne que cela.

Pour le reste, à l'uB, j'ai participé et cela n'a pas fait débat parce qu'il nous a semblé qu'il y avait en effet une forme de pragmatisme, mais qui appuyait également la gouvernance.

**M. Creantor.**- Je rebondis toujours sur l'article 4. Je comprends bien le pouvoir de coercition qu'il peut y avoir lorsqu'il y a un établissement qui ne tient pas ses engagements, mais lorsqu'il y en a plusieurs en même temps ?

**M. Johann.**- C'est pareil, sauf que quand on en est là, on connaît un peu...

**M. Trichard-Comparot.**- C'est qu'il y a un problème !

**M. Johann.**- Le problème, c'est de ne pas en arriver là. Il faut tout de même donner un peu de pouvoir au président, sinon vous n'avez pas une université. Et c'est un peu ce qui nous est reproché.

Aujourd'hui, on doit prouver une chose devant le jury international, c'est qu'on est université. D'accord ? On essaie donc de trouver tous les arguments pour prouver qu'on est université fédérale.

Après, vous pouvez avoir un problème de gouvernance, comme dans toutes les universités de France et de Navarre, comme par exemple en Normandie où il vient d'y avoir une démission, donc cela arrive. Il y en a aussi un, à Central Nantes, qui a voté contre. Les crises, on essaie de les résoudre comme on peut, au bonheur la chance. Là, on essaie de cadrer et de donner un peu de pouvoir à un président d'université fédérale. Tout ce que je veux, c'est qu'on prouve qu'on est université fédérale. On adoptera, on fait les crédits de recherche, etc., tout cela sont des indicateurs forts d'université. Mais, quelque part, on pourra toujours nous dire : « Votre président n'est pas président, etc. ». Il faut à chaque fois donner des cliquets en disant que c'est une université fédérale parce que...

Là, pour nous, c'est un indicateur que c'est une université fédérale. Si le jury est convaincu que nous sommes université fédérale, il nous laissera passer. Si, de près ou de loin, c'est pour eux de la vague coordination, ils nous arrêteront. Le jury n'a pas payé pour une coordination. Le jury a payé pour une université fédérale. Il nous arrêtera donc s'il n'a pas l'idée que nous sommes une université fédérale. On essaie donc de trouver

toutes les astuces possibles et imaginables dans le cadre de la loi pour montrer qu'on est université fédérale. C'est assez basique.

Après, quand on a des problèmes majeurs avec plusieurs membres, on connaît. C'est la médiation. On ne fait que cela. Cela fait un an que je suis là pour en faire. À la fin, j'aurai fait un an et demi de médiation, mais ce n'est pas trop dur. Entre nous, ça va. Ce n'est pas l'enfer, mais cela pourrait l'être.

**M. Creantor.**- Est-ce que le jury ne pourra pas vous poser cette question ?

**M. Johann.**- Le jury va juste juger sur pièces. Il a été séduit par l'université fédérale. Ça, je le sais parce que j'ai discuté de long en large avec les personnes qui étaient invitées au jury, qui ont entendu. Cette université fédérale est quelque chose qui n'existe pas en France, qui porte tout de même un I-Site. Ceci les a séduits. Mais derrière, quand on leur a parlé du modèle de Cambridge, ils ont entendu « Cambridge », même si on disait bien que c'était un modèle et que ce n'était pas Cambridge qu'on allait faire. Le jury s'est dit que c'était Cambridge et, derrière, il nous met un niveau d'exigence assez élevé. Il faut donc que nous soyons très proches d'un modèle type Cambridge, Utrecht ou ce qui a été dit à l'époque, en lui "vendant" que nous sommes université fédérale.

Qu'est-ce qu'une université aujourd'hui ? Si je donne les crédits de recherche et que je porte les doctorats, j'estime que je suis une université. Est-ce que cela suffit au jury ? Ce n'est pas sûr.

Le jury a toujours été très attaché à la gouvernance. Il se dit : « qu'est-ce qu'un président qui n'a pas de pouvoir ? Vous êtes une université et votre président n'a pas de pouvoir ? ». Dans toute université dans le monde, le président a du pouvoir. Je peux lui dire qu'il y a tout de même cette convention, avec un engagement des membres.

Que les gens soient mis à disposition ou pas, l'important est qu'ils travaillent pour cette université fédérale. S'il y a 110 personnes qui travaillent pour nous, il y a 110 personnes et c'est écrit dans le marbre et on s'y engage. Cela, le jury peut l'entendre. Si je ne dis rien, il va nous dire qu'il nous a vus, il y a un an, et que cela ne marche pas. Il va juste évaluer si nous sommes université ou non.

Si jamais on n'est pas arrivé à ce stade-là, il va nous poser la question qui tue : « quelle est votre trajectoire ? » Quoi qu'il arrive, il faudra qu'on lui réponde : « si je n'y suis pas, voilà ce que je compte faire pour y être », sachant qu'il faudra que ce soit à la marge.

Je pense que je me trompe peu dans mon analyse. De tout ce que j'ai discuté, je peux vous garantir que ce sera de ce niveau-là.

**Mme Cuche.**- On parle de stratégie, etc. Qu'est-ce qui se passe dans la réalité ? Parce qu'en fait, on fait des conventions, les gens travaillent ensemble etc., mais je ne suis pas sûre que tout le monde, dans tous les établissements, sait comment il doit travailler.

Je ne rencontre pas tous les établissements puisque je suis à Besançon, mais est-ce que, dans la communauté, les gens qui y travaillent ont vraiment entièrement conscience du travail qu'ils apportent, pourquoi ? Comme vous le disiez, ils ne choisissent pas. Je n'ai pas l'impression que ce soit la réalité partout et pour tout le monde. Je pense qu'il y a tout de même un problème sur le fait déjà de tous travailler ensemble dans une communauté.

**M. Johann.**- Je n'ai pratiquement pas de réponse à vous faire. De toute façon, il y a une réalité. Quand je fais des AG, et vous y êtes à chaque fois, je vois de tout. Je vois des services qui me disent qu'il n'y a pas de souci et d'autres qui me disent que c'est l'enfer. Le but, c'est la fluidité. On sait donc qu'on travaille à cela. Mais on sait aussi, lorsqu'on fait la convention, qu'on travaille à cela.

On fait un audit. On a demandé un audit. Le but, c'est de nous dire qui fait quoi, comment ça marche, qu'est-ce qu'il y a qui va et qui ne va pas. Le but, c'est aussi que l'on puisse dire, derrière, comment, demain, doit fonctionner l'université.



Pour moi, à mon niveau de l'audit, le but est qu'à un moment donné, le cabinet me dise qu'il y a un dysfonctionnement, qu'il y a ceci ou cela, etc. Le but étant que l'on tende progressivement vers un fonctionnement qui marche. On sait très bien que cela ne marche pas partout. Parfois, on arrive à améliorer et, parfois, on n'y arrive pas. Parfois, c'est sous-dimensionné. La ComUE est sous-dimensionnée ; vous avez vu le nombre d'ETP. Notre plafond est de 30 ETP et encore, le ministère a été sympa puisque nous n'avons pas été rabetés, du moins pour l'instant, mais je crois que, maintenant, c'est un peu tard. On est 50 et quelques personnels. Ce n'est pas énorme pour faire tourner la montée en puissance que fait l'université fédérale. On sait donc, par exemple, que, demain, si on veut répondre à tout, il faut que les établissements mettent aussi des moyens.

Tout cela a aussi montré, en organisation, ce qui est nécessaire ou pas. Aujourd'hui, je ne sais pas vous dire de manière absolue qui il me faudra en RH, qui il me faudrait en finances, etc., pour être sûr d'un futur fonctionnement optimal. On attend donc aussi des résultats divers, si un cabinet ne suffit pas, on verra. On attend aussi qu'on réponde à cette question pour trouver le fonctionnement optimal.

Aujourd'hui, l'organisation n'est pas optimale, c'est un constat. Il n'y a pas besoin d'être grand druide pour le faire. Vous arrivez, vous le savez ; ce n'est pas optimal. À un moment donné, un cabinet va me donner des éléments en me disant que, pour que cela marche, il faut renforcer au moins de deux personnes aux RH, plus trois à tel endroit, etc., et dans les établissements, c'est ceci et cela et on y tend.

On sait que cela ne fonctionne pas aujourd'hui. Je le sais, je le vis au quotidien, je sais qu'il y a des dysfonctionnements, que ce n'est pas simple, le but est de tendre, dans cette université, vers un fonctionnement qui soit limpide. Aujourd'hui, il ne l'est pas, ce n'est pas un secret.

Tout cela, c'est une brique supplémentaire qui va arriver. Déjà, c'est la première fois qu'on écrit les choses. Avant, on n'écrivait rien, c'était un peu vague, en disant qu'il fallait travailler pour telle ou telle chose. Là, on l'écrit, les établissements se sont engagés, ils signent, ils font passer cela dans les conseils. C'est la première fois qu'ils s'engagent.

Ensuite, on fait un audit, on va voir ce qu'est un fonctionnement optimal. Moi, je ne sais pas. Qu'est-ce que c'est, demain, l'unité centrale ? Combien je dois avoir de personnes sur quelle ressource ? Est-ce qu'il y a des ressources qui doivent être là ou est-ce qu'elles doivent être en périphérie ? Est-ce que je peux avoir tout le service juridique chez moi ou est-ce plus simple de demander au service juridique d'à côté ? Je prends le juridique au hasard ; ce n'est pas la peine de le répéter pour les faire paniquer.

Vous voyez ? On n'a pas encore le fonctionnement optimal de la ComUE. On le sait, mais cela en fait partie. Si on ne fait rien, qu'on attend le grand soir du grand jour, on aura fermé avant..

Là, ce que je vous propose à chaque fois, c'est une trajectoire. C'est une première étape, une première bride dans le fonctionnement. Il y a cela, il y a un audit. Demain, on vous présentera un organigramme. Pour l'instant, il n'y a rien. On a l'organigramme actuel et on verra bien qu'elle sera la cible. Et puis on se retournera vers les établissements pour voir quels sont les moyens dont nous avons besoin pour fonctionner ensemble, on fera un tableau, une annexe et on fera voter la convention.

Si les établissements ne s'engagent pas à vous mettre des moyens, demain vous êtes à la rue, c'est sûr. Je vous garantis que la ComUE est sous-dimensionnée. Et le ministère ne met pas de poste. Je suis déjà content qu'on ne m'ait pas "rabeté", mais vous pensez bien que je ne vais pas en avoir. Ce qui veut dire que, demain, si je dois monter en puissance, les établissements devront mettre plus de moyens. Si je n'ai pas de convention, c'est au bon vouloir. Or, le bon vouloir, ce n'est pas une solution sur l'avenir. Vous ne pouvez pas faire une université fédérale sur le bon vouloir.

**Mme Munier-Jolain.** - Je voudrais tout de même rappeler où nous en étions il y a un an et je pense qu'il y a un an, on n'aurait jamais imaginé que nous puissions discuter sur cette convention. Je tenais à redire cela.

Surtout, pour moi, il y a deux éléments qui sont importants dans cette convention. C'est d'une part lorsqu'on regarde le tableau au moins pour les fonctions supports, on voit que pour sept ETP qui seront attribués aux établissements pour gérer pour le compte d'UBFC, il y en a 38 qui sont affectés pour le fonctionnement d'UBFC. C'est-à-dire un rapport de quasi 1 à 5 et presque 1 à 6.

Je pense qu'il y a un an, on n'aurait jamais imaginé voir cela écrit un jour tant la défiance des établissements vis-à-vis de la direction d'UBFC était forte. C'est donc une avancée majeure.

D'autre part, que l'on puisse voir écrire que le président peut suspendre les crédits avec un avis de l'ensemble des établissements, pour moi, c'est également très fort parce que cela veut dire que c'est un engagement de la part des établissements à construire une université fédérale sous la responsabilité d'un président. Donc, personnellement, je signe des deux mains cette convention et je suis vraiment heureuse de l'avoir après ce que nous avons traversé l'année dernière.

**Mme Legeard.** - Je voudrais revenir au tableau qui figure dans ce document, avec les moyens humains dédiés en ETP de juillet 2019. On voit qu'il y avait une répartition de ces ETP par établissement. Est-ce que les chiffres qui figurent ici ont été constatés, discutés ou est-ce juste le constat de l'existant ?

Par ailleurs, comment sont-ils construits ?

Là, on voit qu'il y a deux établissements qui ne figurent pas. Pourquoi n'y a-t-il rien sur ces deux colonnes ? Pourquoi voit-on ces chiffres affectés à certains établissements, sachant que ce ne sont pas les mêmes ?

**M. Johann.** - Je peux répondre à tout. Ce qui est sûr, c'est que les chiffres me viennent des DGS. Il n'y a qu'eux qui peuvent me donner ces chiffres. On est d'accord sur le fait que cela ne pouvait pas être nous ; c'est donc le travail qui a été fait avec les DGS. On a consolidé. C'est le travail qui a été fait au mois de juillet.

Pourquoi certains plus que d'autres ? Je suppose que certains n'ont pas d'emploi ou pas de disponibles, je n'en sais rien.

**Mme Bourhis.** - Pour l'instant, l'ENSAM n'ont pas de moyens à mettre à disposition d'UBFC et il n'y a pas forcément de projet...

**M. Johann.** - BSB, j'imagine que leur modèle économique ne doit pas être tout à fait...

**Mme Attuel-Mendes.** - C'est du privé pur.

**M. Johann.** - Oui. Donc BSB, j'imagine facilement pourquoi ; c'est parce qu'ils doivent équilibrer comme ils peuvent.

**M. Trichard-Comparot.** - L'ENSAM est un établissement national, ce n'est pas pareil.

**M. Johann.** - C'est l'explication que j'ai. J'imagine qu'ils sont sur le fil. Entre nous qui avons des emplois d'Etat, avec une machine énorme comme l'uB ou l'UFC où il y a des gens qui travaillent, il est plus facile d'avoir des fonctionnaires qui puissent travailler sur des sujets qu'eux qui vont financer chaque emploi.

**Mme Attuel-Mendes.** - Concrètement, à BSB, on est 170 salariés. C'est donc incomparable par rapport à vos mastodontes. Et nous, nous nous finançons tout seul, comme des grands !

**M. Johann.**- Pour l'ENSAM, je n'ai pas l'explication, mais c'est parce que c'est un organisme national. Je n'ai pas fait attention à l'historique, mais c'est probablement cela. Pour BSB, je l'aurais trouvé. Au vu de leur modèle économique, je ne sais déjà pas comment ils vivent.

**Mme Attuel-Mendes.**- On galère.

**M. Johann.**- Forcément puisqu'ils financent tout de A à Z.  
Pour l'ENSAM, j'aurais plus de questions. Mais à mon avis, ils ne sont pas larges et puis l'ENSAM est une antenne.

Il y avait une autre question ? Non.

Voilà l'esprit. Jusque-là, c'était juste une annexe à un précédent plan d'action. Aujourd'hui, il me semble que c'est un premier acte fort qu'on a voulu faire. On n'a pas voulu que cela se passe dans 6 mois ou dans un an. Moi, je suis surtout très content que les établissements le fassent parce que, que nous le fassions, c'est une chose, mais cela n'a de sens que parce que les établissements le veulent bien. Et le fait que les établissements aient accepté de le passer maintenant est un signe fort pour l'extérieur. En tout cas, on le "vend" comme cela, je peux vous le dire !

Sur cette proposition de convention de moyens, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Merci pour UBFC parce que je pense que c'est un acte fondateur. Merci à vous tous.

#### 4. Subventions à des associations de doctorants

**M. Muyard.**- Ce rapport se place dans le contexte des règles et procédures d'attribution qui ont été votées par ce même CA en 2017. Vous avez deux cas, le premier concerne des demandes transversales aux écoles doctorales. Il fait l'objet d'un appel à projets porté et instruit par le collège doctoral. Le deuxième cas concerne les demandes qui sont dans le périmètre d'une école doctorale et ces demandes sont instruites ensuite à l'intérieur du conseil doctoral concerné.

Pour le premier cas, vous avez l'appel à projets du collège doctoral qui n'a reçu qu'un seul dossier qui a été instruit favorablement, qui a décidé de soutenir le projet de l'association Thésenvies à hauteur de 1 170 € sur un budget de 3 830 €. C'est l'organisation d'un gala des doctorants UBFC.

D'après la structuration du rapport, je crois que cette première attribution fait l'objet d'un premier vote.

**M. Johann.**- Si les administrateurs veulent voter tout en bloc ou si vous voulez un vote séparé, c'est comme vous voulez.

**M. Muyard.**- Il y a deux délibérations. La liste des subventions accordées par les écoles doctorales qui sont le cas n° 2. Vous avez deux subventions accordées par l'école doctorale Carnot Pasteur et deux par l'école doctorale Environnement Santé. Vous les avez sous les yeux.

**M. Johann.**- Est-ce que vous avez des demandes ?

**Mme Privé.**- J'ai une petite question sur le deuxième cas. On n'a pas le récapitulatif des deux projets financés. Est-ce qu'il y a la possibilité d'avoir juste les grandes lignes des projets ou est-ce que l'on peut les trouver quelque part ?

**M. Muyard.**- Pour être honnête, je ne saurais pas vous les donner immédiatement, mais on peut vous les transmettre sans aucun souci. On peut vous transmettre la nature des projets soutenus, ce n'est pas un problème.

**Mme Privé.**- Du coup, ce serait pour information parce que vu qu'on a le premier projet, il serait intéressant de savoir aussi la nature des deux autres. Il pourrait donc être intéressant qu'ils soient transmis aux administrateurs et administratrices.

**M. Muyard.**- C'est noté.

**Mme Privé.**- Merci.

**M. Johann.**- Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non. Sur ces deux délibérations ensemble, sauf si quelqu'un veut une délibération séparée, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

C'est approuvé. Merci.

## 5. Convention de reversement du coût des formations doctorales 2018-2019

**M. Muyard.**- UBFC organise et prend en charge les heures d'enseignement de la formation doctorale pour la partie transversale et spécifique. Vous avez la partie « vacataires » qui sont payés directement par UBFC. Pour ce qui est de la part qui est effectuée par les enseignants des établissements, ces interventions se retrouvent dans les tableaux de service dans les établissements d'origine. Vous avez donc un reversement qui doit être fait d'UBFC vers les établissements. Vous en avez le détail.

Ce sont des formations qui fonctionnent très bien, pour ce qui est des formations transversales en tout cas.

**M. Johann.**- Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'intervention ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

C'est approuvé.

## 6. Dépôt des demandes de contrats doctoraux à l'appel à projets Recherche Région 2020

**M. Muyard.**- Il s'agit ici de donner un accord de principe pour la procédure qui vous est soumise, c'est-à-dire que vous avez des rappels de critères de sélection des bourses doctorales par la Région, critères d'éligibilité, critères de sélection ainsi que le calendrier.

Vous avez, au 6 novembre 2019, 96 dossiers qui ont été reçus par la mission doctorale, dont six déposés par l'INRA et un déposé par l'INSERM. Il en reste 86 qui ont été déposés sur la plateforme OLGA par la mission doctorale.

En revanche, ces dépôts n'ont de valeur qu'une fois l'avis sur les classements donné et cet avis est fait à la fois par les écoles doctorales et par les classements qui sont effectués par chacune des commissions recherche des établissements concernés, en l'occurrence UFC, uB et UTBM ou alors, pour les 45 demandes de financement de thèse sèche, cela passe aussi par les pôles thématiques d'UBFC.

Il y a donc plusieurs niveaux d'instruction dont le niveau final à UBFC. Ces avis, une fois formalisés, seront déposés et compléteront les dépôts des dossiers qui sont déjà déposés sur OLGA.

Ce qui est demandé aux administrateurs aujourd'hui, c'est de valider cette procédure. Je dis cela sous le contrôle de Claudia qui pourra préciser si je n'ai pas dit de bêtises.

**M. Johann.**- Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de question particulière.

Sur cette proposition de délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

**M. Lamard.**- Le mot « thèse sèche » est un peu péjoratif.

**M. Roche-Bruyn.**- Oui, mais c'est celui du Conseil régional.

## 7. Capacités d'accueil et modalités de sélection en première année de diplôme national de master à UBFC pour l'année universitaire 2020-2021

**M. Muyard.**- Il s'agit ici d'une délibération tout à fait habituelle, qui se fait pour les masters qui vont apparaître sur le site « trouvermonmaster », le portail national, qui doit préciser à la fois les capacités d'accueil en master 1, les dates de recrutement et puis les modalités, les critères d'examen, la constitution de dossiers, etc.

Vous avez le tableau en annexe qui détaille tous ces éléments pour chacun des 16 parcours de master d'UBFC, sachant que les dates de recrutement sont identiques pour les masters, elles correspondent aux dates convenues nationalement pour éviter d'avoir des dates trop tardives de recrutement et que l'on puisse ensuite gérer les saisines éventuelles.

Là, c'est pour le portail « trouvermonmaster », mais les ouvertures sont tout de même plus précoces pour apparaître au niveau des candidats internationaux qui doivent passer par Campus France puisque ces candidats doivent s'être positionnés avant le 16 ou le 26 mars pour pouvoir ensuite engager leur demande de visa, etc., toute la procédure Campus France.

Tous les détails sont dans le tableau ; je n'ai pas balayé tous les masters.

**M. Johann.**- Pas de question ? Pas de demande d'intervention ?

**M. Muyard.**- C'est 287 places au total qui sont proposées pour les 16 masters UBFC. C'est bien de le préciser parce que ce n'est tout de même pas rien.

**Mme Privé.**- J'ai une question purement technique, peut-être un peu naïve. Comment sont fixées les capacités d'accueil ? Est-ce que ce sont les directeurs de master qui posent leurs capacités d'accueil ou est-ce que c'est quelque chose de géré un peu plus largement par rapport à I-Site ?

Est-ce que je pourrais avoir juste quelques précisions sur comment cela se passe ?

**M. Muyard.**- Les capacités d'accueil sont évidemment discutées avec les responsables de master. Elles dépendent principalement de la capacité d'encadrement des équipes. L'idée est de pouvoir encadrer correctement et convenablement les étudiants qu'on accueille dans ces masters. Ce sont les principaux critères.

Cela peut être variable d'un labo à l'autre ou d'une discipline à une autre, comme vous pouvez le constater.



**M. Johann.**- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?  
Sur ces capacités d'accueil, qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
(Unanimité).  
C'est approuvé.  
Merci Frédéric.

## 8. Convention de reversement en faveur de l'uB concernant le salaire de l'IGR recruté pour le Pôle pour la période 01/01/2020 – 31/12/2020

**Mme Laou-Huen.**- Bonjour à tous. Le rapport n° 8 concerne une convention de reversement en faveur de l'université de Bourgogne pour le paiement du salaire d'un assistant universitaire en santé publique, statut qui n'existe pas officiellement. C'est pourquoi nous avons opté pour un grade d'ingénieur de recherche de deuxième classe.

Il s'agit de reverser un montant de 61 000 € pour l'année complète 2020 pour cet ingénieur qui aura pour mission de développer les activités du pôle régional de santé publique en formation et en santé, qui aura donc des missions d'enseignement à assurer au sein de l'UFR ST Santé de Dijon et de contribuer également aux projets de recherche dans le domaine de la santé publique.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le projet de reversement à hauteur de 61 000 € d'UBFC vers l'uB pour le paiement de la prise en charge du salaire de cet ingénieur de recherches.

**M. Johann.**- Y a-t-il des questions ? Pas de question.  
Qui est contre cette convention de reversement ?  
Qui s'abstient ?  
(Unanimité).  
Approuvée.

## 9. Dépôt de projets LabEx LipSTIC à l'appel à projets Région « I-SITE 2020 »

**Mme Laou-Huen.**- Le rapport n° 9 concerne le laboratoire d'excellence LipSTIC. Comme l'a dit tout à l'heure Véronique Bourhis, le LabEx a pu bénéficier d'une prolongation de 5 ans à compter de 2020. La Région a souhaité continuer à soutenir ce projet qui, je le rappelle, est destiné principalement à diagnostiquer le cancer et les maladies inflammatoires.

La Région a lancé spécifiquement un appel à projets qui s'appelle I-Site et pour lequel le projet LabEx LipSTIC, le projet ISITE-BFC ainsi que le projet EUR EIPHI peuvent émarger. Dans ce cadre, le comité de pilotage de LipSTIC a proposé et présenté à la Région une dizaine de projets qui correspondent en fait à leurs quatre axes de travail.

Ils sollicitent la Région pour un montant de 429 700 €. Ce sont des projets qui seront par ailleurs cofinancés par les crédits FEDER du programme opérationnel de Bourgogne à hauteur de 72 000 €.

Afin de permettre le dépôt par UBFC de ces demandes de subvention auprès du Conseil régional et auprès du FEDER, nous avons besoin de la décision de l'organe compétent et donc du CA d'UBFC.

**M. Johann.**- Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.  
Sur le dépôt de projets tel qu'énuméré dans la délibération, qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
C'est approuvé.

## 10. Changement de tutelle gestionnaire ANR Code-Trackvers ENIT Tarbes

**Mme Schweitzer.**- Bonjour à tous. Il va y avoir trois rapports.

Tout d'abord le rapport n° 10, uniquement pour information.

Il s'agit d'une demande de changement de tutelle gestionnaire pour une ANR qu'UBFC porte depuis 2017. Il faut savoir qu'il s'agit d'une ANR Jeune Chercheur qui est propre au chercheur qui porte le projet et ce chercheur a eu une promotion en tant que professeur à l'ENIT de Tarbes. Il a fait une demande de changement de tutelle pour que le financement ANR le suive.

Il y a juste un petit cas particulier dans ce cadre, c'est-à-dire qu'un doctorant avait été embauché. Au départ, il y a une modification par rapport à ce qui a été présenté. Finalement, le doctorant resterait en contrat à UBFC puisque comme il y a moins de 36 mois de contrat, l'ENIT refuse de faire un contrat de moins de 36 mois de travail. Il y aurait donc mise en place d'une convention de reversement pour qu'UBFC puisse recevoir l'argent pour payer ce doctorant.

Pour tout le reste, il a été convenu, d'un commun accord entre l'ANR et Tarbes, d'arrêter le contrat au mois de février 2020. On fera donc remonter les dépenses. *A priori*, en l'état actuel, on a dépensé moins que ce qu'on avait reçu ; on devrait donc leur rendre une partie et se mettre d'accord de notre côté, en interne, sur les frais de gestion qu'on va leur prélever. C'est en cours.

C'était pour information.

**M. Johann.**- Est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement, d'intervention ?

Tout est clair. Merci. Suivant.

## 11. Convention de reversement – cofinancement EUR EIPHI pour les projets Région AAP Excellence

**Mme Schweitzer.**- Dans le rapport n° 11, il s'agit des conventions de reversement qui ont été établies dans le cadre des cofinancements par l'EUR EIPHI de projets lauréats à l'appel à projets Excellence de la Région en 2019. Il y a une liste ici, dans un tableau, de huit projets au total qui ont été lauréats. Je détaillerai le huitième projet qui est un cas particulier.

Sept projets ont été lauréats et ont reçu un accord de cofinancement par l'EUR EIPHI, à hauteur de 183 000 € répartis entre les différents établissements membres en : 75 000 € pour l'université de Bourgogne, 78 000 € pour l'université de Franche-Comté, 20 000 € pour l'ENSMM et 10 000 € pour l'UTBM.

Dans le tableau, vous avez le détail, s'il s'agit de cofinancements dans le cadre de fonctionnement, contrats de travail ou petits équipements.

J'ai évoqué le huitième projet qui est le projet « ? ISA » qui n'a pas été lauréat. Comme l'EUR EIPHI s'était engagée à le cofinancer, on a également mis en place une convention de reversement pour ce projet. C'est un projet porté par l'uB.

Dans cette liste, vous avez trois projets qui font aussi l'objet d'une demande de cofinancement FEDER. J'ai bien précisé que c'était des montants prévisionnels puisqu'à l'heure actuelle, les dossiers sont en cours de montage et n'ont pas encore été déposés auprès du FEDER. Dans tous les cas, il s'agit de cofinancements FEDER qui seront portés par les établissements membres et non pas par UBFC.

Il est demandé au CA de délibérer sur le montant de ces conventions de reversement puisque l'UBFC est coordinateur de l'EUR EIPHI, c'est donc elle qui est porteur des fonds. Elle devra donc reverser ces fonds aux établissements membres dans le cadre des cofinancements attribués par l'EUR EIPHI.



**Mme Munier-Jolain.** - J'avoue que je suis un peu étonnée par cette délibération parce qu'il me semble que jusqu'à présent, on avait eu, dans le cadre d'I-Site, une position extrêmement claire qui était qu'il n'y avait pas de reversement d'UBFC vers les établissements. Ce qui nous met par ailleurs en grande difficulté, mais nous nous y sommes tenus parce qu'on s'est dit que c'était un signal très fort qui allait être envoyé devant le jury international. Je ne comprends donc pas pourquoi, là, sur l'EUR EIPHI, on n'adopte pas la même règle.

**Mme Laou-Huen.** - Il s'agit d'un cas très particulier et, l'année prochaine, tout sera fait pour que l'ensemble des crédits affecté aux activités de l'EUR EIPHI soit bien géré complètement par UBFC. Là, on est sur des projets Région Excellence de 2019 et, à l'époque, les crédits de fonctionnement et d'investissement de la Région avaient été directement affectés aux universités membres, donc à l'UFC, par exemple, ou à l'uB. Et comme vous le savez, le règlement financier de la Région interdit à ses bénéficiaires de reverser les fonds. Cela veut dire que l'UFC qui a pu bénéficier des fonds Région l'année dernière sur, par exemple, 10 000 € d'investissement, si le porteur de projet qui est rattaché à l'UFC a besoin d'acheter un équipement à 20 000 €, pour les 10 000 € restants, qui sont chez nous, à UBFC, l'UFC ne pouvait pas reverser sa part de crédits Région à l'UBFC. En revanche, nous avons le droit de le faire dans le cadre de la convention attributive d'aide de l'EUR, on l'a donc fait. Mais cela reste exceptionnel.

**Mme Munier-Jolain.** - Mais ce sont des dépenses de fonctionnement.

**Mme Laou-Huen.** - Ou d'investissement, peu importe.

**Mme Munier-Jolain.** - Honnêtement, je trouve que c'est un signal catastrophique qui est envoyé et, surtout, cela fait des années qu'on se fait des nœuds dans la tête pour ne pas le faire et on s'aperçoit que c'était hyper facile et que, dans certains cas où cela aurait pu débloquent des situations, on s'est toujours refusé à le faire, même si cela nous a placés dans des difficultés que vous décrivez.

Pour moi, c'est deux poids deux mesures et c'est incompréhensible.

**Mme Laou-Huen.** - Je répète que c'est une année exceptionnelle, c'est un cas exceptionnel. La Région l'a d'ailleurs compris également puisque, spécifiquement cette année, elle a lancé un appel pour UBFC pour cofinancer des projets de PIA portés par UBFC.

Mais il y a aussi une autre contrainte pour nous, c'est ce fameux cofinancement FEDER. UBFC n'a pas, pour l'instant, tous les prérequis techniques et juridiques pour pouvoir porter tout type de dépense FEDER, notamment les investissements.

**Mme Munier-Jolain.** - La majeure partie des laboratoires sont des laboratoires bisontins qui ne bénéficient pas du FEDER Bourgogne. On aurait pu le faire à titre exceptionnel pour le FEDER, mais pas forcément pour tous.

Devant le jury international, si nous sommes interrogés là-dessus, il va falloir qu'on explique pourquoi on s'est contraint à cela, en ayant finalement eu des défauts d'engagement sur I-Site parce que nous avons refusé le reversement, et pourquoi, là, au motif que c'est un peu compliqué, finalement il n'y a pas de problème, on reverse.

**Mme Laou-Huen.** - Ce n'est pas une histoire de complication, il ne faut pas oublier que la racine de l'EUR EIPHI, c'est le LabEx ACTION, le laboratoire d'excellence ACTION, qui s'est terminé le 31 mai 2018. L'EUR EIPHI est un projet tout neuf, qui démarre, il a à peine un an. Le LabEx ACTION, au départ, n'était pas porté par l'UBFC, il était géré directement par les établissements, donc notamment par la FCS qui n'est pas établissement membre.

**Mme Munier-Jolain.**- Je suis d'accord avec cela.

**Mme Laou-Huen.**- Donc par la FCS, mais aussi par l'UFC, par l'uB, par les établissements membres. Il y a donc cette phase de transition qui était nécessaire.

Je suis totalement d'accord avec vous sur le fait que le signal envoyé au ministère n'est pas cohérent avec la politique que nous souhaitons mettre en place, mais pour le coup, là, on n'avait pas le choix. Ou alors, le choix, c'était de dire qu'on laissait notre collègue porteur de projets étiqueté, labellisé EIPHI à l'UFC, par exemple, avec le budget de la Région et nous, EIPHI, on ne l'abonde pas. Là, malheureusement, on aurait aussi pu compromettre la qualité des projets qui ont été portés et proposés en 2018 alors même qu'en 2018, l'EUR EIPHI était justement en train de démarrer et qu'elle était en transition également avec le laboratoire d'excellence ACTION.

Et c'est pareil pour le laboratoire d'excellence LipSTIC. C'est la même chose. Aujourd'hui, le LabEx LipSTIC est géré par la convention de coopération scientifique.

**Mme Munier-Jolain.**- Pour moi, ce n'est pas la même chose du tout parce que le LabEx LipSTIC n'a pas été déposé par UBFC. L'EUR EIPHI a été déposé par UBFC.

**Mme Laou-Huen.**- Le LabEx LipSTIC a été déposé par l'UBFC cette année.

**Mme Munier-Jolain.**- Oui, cette année.

**Mme Laou-Huen.**- C'est la même chose.

**Mme Munier-Jolain.**- Il y a une antériorité qui fait qu'on ne peut pas forcément faire quelque chose. Pour moi, le LabEx LipSTIC, c'est un peu différent. Mais l'EUR EIPHI a été clairement déposé dans le cadre d'UBFC ; nous en avons discuté ici en conseil d'administration. Je comprends donc mal, c'est tout. Mais apparemment, il n'y a que moi que cela étonne.

**Mme Laou-Huen.**- Je vais tout de même encore préciser que, cette année, la Région a lancé un appel à projets qui s'appelle « I-Site » dont les bénéficiaires sont uniquement UBFC plus le CHU parce qu'il y a encore des particularités avec le LabEx LipSTIC. Mais je vous assure que cet appel à projets intitulé I-Site qui concerne les trois projets PIA d'UBFC sont bien au bénéfice d'UBFC.

**Mme Munier-Jolain.**- Mais il n'y aura pas de reversement.

**Mme Laou-Huen.**- De toute façon, comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les bénéficiaires de fonds Région n'ont pas le droit de reverser les fonds Région. Donc, une fois que ce sera arrivé chez nous, on ne pourra pas les reverser à qui que ce soit.

**M. Johann.**- C'est exceptionnel, mais je n'ai pas d'état d'âme, si vous le voulez, on ne vote pas. Je suis hyper pragmatique !

Ceci étant, la somme est dérisoire et le jury ne nous plantera pas là-dessus.

**M. Roche-Bruyn.**- Cela donne l'impression, selon l'adage cher à Pascal, erreur en deçà et vérité au-delà, que la même chose se passe encore entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Cela donne aussi un peu cette impression-là.

**Mme Laou-Huen.**- Je pense qu'il faut aussi relativiser. On est en train de parler de 53 000 €. Savez-vous combien la Région compte attribuer à l'EUR EIPHI cette année ? C'est pratiquement 2 millions d'euros. Là, on parle de 190 000 €.

**M. Roche-Bruyn.**- On sent que la Région traite les choses différemment d'un côté et de l'autre.

**Mme Laou-Huen.**- Pas du tout.

**Mme Munier-Jolain.**- Pour moi, ce n'est pas une question de volume financier, c'est une question symbolique et cet aspect symbolique sur les versements – François en est témoin -, on en a discuté, rediscuté et re-rediscuté entre l'ensemble des établissements membres du consortium I-Site. Et même moi qui étais la plus encline à demander le versement parce que, très honnêtement, cela m'arrangeait très fortement, je ne l'ai pas fait. Je me suis toujours refusée à le faire alors que j'aurais pu. On m'avait laissé entendre que si un organisme de recherche le demandait, on pouvait faire une dérogation. Je ne l'ai pas fait, même pour des petites sommes alors que cela aurait vraiment simplifié les choses.

Là, en termes de symbole, pour moi, il est compliqué de voter cela.

**Mme Laou-Huen.**- Je comprends. Je suis désolée d'insister, mais il est tout de même important de le dire. Là, on parle des appels à projets recherche Excellence. Les résultats sont tombés au printemps 2019. Les projets ont été montés à l'été 2018, rentrée 2018 ; on n'avait pas encore touché la dotation EUR EIPHI. On n'était donc même pas persuadé d'avoir les 1 290 000 € de l'ANR. Les collègues ont donc dû monter tout de même leurs projets, ont dû les déposer alors qu'ils n'avaient aucune visibilité et aucune garantie de pouvoir toucher cet argent EUR, en tout cas nous, du côté UBFC. Ceci a donc été monté sans cette garantie de financement de l'ANR ; on était vraiment sur une phase de transition qui était compliquée, mais on n'aurait pas pu faire autrement.

C'était soit le coordinateur - et donc le Codirex de l'EUR - disait qu'à ce moment-là, il n'abondait pas ces projets Région, ce qui portait donc préjudice aux projets scientifiques de l'EUR, soit il abondait. Il a fait le choix d'abonder.

Mais, encore une fois, c'était juste une histoire de calendrier.

**M. Roche-Bruyn.**- C'est comme les dossiers FEDER qui auraient pu avoir des cofinancements. C'est exactement la même chose.

**Mme Laou-Huen.**- Sur les FEDER, c'est-à-dire ?

**M. Roche-Bruyn.**- Sur le fait qu'on n'a pas pu mettre du FEDER sur des projets qui étaient montés, portés par UBFC. C'est exactement la même chose.

**Mme Laou-Huen.**- Tout à fait.

**Mme Munier-Jolain.**- Et on s'est interdit de faire cela. Et là, subitement...

**Mme Laou-Huen.**- Sur le FEDER – Véronique pourra en parler -, c'est vraiment dû à des problèmes purement techniques.

Là, on arrive en fin de programme FEDER et je peux vous dire qu'on a pas mal de demandes FEDER et nous n'avons pas l'assurance de pouvoir honorer toutes les demandes parce qu'il y a tout de même des risques d'inéligibilité des dépenses. Il ne faut pas oublier qu'UBFC, comme l'uB, sera responsable de ses éventuelles dépenses non éligibles.

Et encore une fois, sur le FEDER, ce sera très particulier puisque, jusqu'à maintenant, nous ne disposons pas des moyens techniques, juridiques et humains pour pouvoir porter correctement des projets FEDER.

**Mme Munier-Jolain.**- Je suis d'accord, mais on s'est justement interdit, sur tous les projets qu'on a déposés à I-Site, de demander le versement, en se privant donc de la



manne FEDER. On l'a accepté. On l'a tous, collectivement, accepté et on s'est privé de très gros financements dans des ordres de grandeur qui sont bien supérieurs à ce qui est là. Subitement, cela ne pose plus de problème. Je l'entends...

**M. Johann.**- Quelle est la solution ? Parce que moi, je suis pragmatique.

**Mme Laou-Huen.**- Le FEDER en question est porté par l'uB. Ce n'est pas du FEDER porté par l'UBFC.

**M. Johann.**- En pratique, on ne vote pas ? Que voulez-vous que l'on fasse ? Moi, je ne vote pas, je suis donc tranquille là-dessus. Mais une fois qu'on a fait les grands discours, qu'est-ce qu'on dit ? On ne le fait pas ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

**Mme Munier-Jolain.**- Qu'on le fasse pour les deux projets uB qui ont le FEDER, ok parce que là, ils se privent du financement FEDER, mais qu'on ne le fasse pas forcément pour tous.

**Mme Schweitzer.**- Il y a un élément sur lequel je n'ai peut-être pas été claire. Cette part n'est pas du tout portée par UBFC. On est sur des projets Région qui sont portés par les établissements membres. C'est pour cela qu'on est obligé de faire un reversement. Que ce soit la part Région ou la part FEDER, elles ne sont à aucun moment portées par nous. On était donc obligé, à un moment, de leur reverser la part EUR EIPHI puisque c'est eux qui géraient le projet de A à Z et qui étaient la tutelle gestionnaire.

On n'est pas du tout dans un cadre où UBFC porte quoi que ce soit ici, hormis la part EUR EIPHI qu'on gère en global. Pour tout le reste, on est sur des projets dont c'est la part qui est portée et qui a été déposée à la Région par les établissements membres.

Je pense que je n'ai peut-être pas été claire là-dessus en présentant.

**Mme Munier-Jolain.**- Si je comprends bien, les projets ont été déposés et les financements Région ont été attribués aux établissements.

**Mme Schweitzer.**- Exactement. Ici, ce n'est pas du tout la part qui est portée par UBFC. Nous avons notre propre part sur tous ces projets également qui a été déposée à la Région en notre nom.

**Mme Munier-Jolain.**- Ce sont des projets qui ont été déposés par les établissements membres à l'automne 2018. À l'époque, on n'avait pas encore contractualisé avec l'ANR sur l'EUR.

**Mme Legeard.**- Au-delà des questions techniques qui ont visiblement obligé les collègues à trancher dans un sens ou dans un autre, il aurait été important et intéressant d'avoir une explication plus politique du VP en charge de ces questions s'il y a des choses qui ne se passent pas exactement de cette façon-là si vraiment cela pose problème.

**Mme Laou-Huen.**- Cela ne posera plus problème, c'est une année exceptionnelle. L'appel à projets en cours est tourné complètement vers l'UBFC, il n'y aura plus de crédits Région versés aux établissements d'UBFC au bénéfice de l'EUR.

**Mme Legeard.**- J'ai parfaitement compris cette réserve. Cela ne me pose pas de souci particulier, c'est juste pour répondre aux interrogations qui peuvent être légitimes. À mon avis, cela appelle plus une réponse politique que technique. Si les choses ont été décidées en ce sens, elles doivent être assumées.

**Mme Munier-Jolain.**- J'entends les explications et je comprends que, pour des raisons techniques de calendrier, c'est comme cela qu'il faut faire. En revanche, pour moi, cela crée un précédent, c'est-à-dire que pour obtenir du FEDER, on peut demander le reversement. Pour moi, je peux vous dire que c'est la porte ouverte ; il faut finir les crédits FEDER côté bourguignon et cela risque d'être la porte ouverte à des demandes de reversement sur des projets I-Site.

**Mme Schweitzer.**- Non. Les demandes FEDER étaient lancées et, au moment où ils ont déposé à la Région, le cofinancement FEDER était déjà dans le montage.

**Mme Munier-Jolain.**- Il était déjà acquis ?

**Mme Schweitzer.**- Non. Et il ne l'est toujours pas. Ils n'ont encore rien déposé.

**Mme Munier-Jolain.**- C'est bien ce que je dis, c'est que ceux qui ont des projets I-Site peuvent finalement, dans le P/O Bourgogne, à partir du moment où on a un cofinancement, faire valoir le cofinancement sur des projets I-Site en cours pour aller déposer des dossiers au FEDER et, à ce moment-là, demander le reversement de la part I-Site pour pouvoir bénéficier de ce FEDER.

**Mme Schweitzer.**- Pour le reversement de la part EUR EIPHI, ils ne sont absolument pas assurés d'avoir du FEDER. Ils n'ont pas de réponse.

**M. Roche-Bruyn.**- On ne parle pas de ceux-là, on parle d'une manière générale.

**Mme Laou-Huen.**- Même d'une manière générale. Je suis désolée de vous couper, mais quand on monte un projet FEDER, il faut tenir compte des dates d'éligibilité du projet, des dépenses. Et aujourd'hui encore, pour I-Site, on n'a aucune assurance sur la date de fin d'éligibilité des dépenses. On ne va donc pas prendre le risque de déposer des projets FEDER, de demander du FEDER pour cofinancer des I-Site alors qu'on ne sait même pas jusqu'à quand les dépenses sont éligibles.

À ce jour, sur I-Site, deux projets ont été déposés : BIOCAIR et HOST, en cofinancement de projets I-Site. Ce sont des projets qui ont été déposés cette année ou l'année dernière et ce sont les deux seuls.

Je peux vous dire que notre priorité, dans le service, c'est de démêler tous ces problèmes techniques mais, avant tout, c'est de s'assurer de la réussite des projets de recherche. C'est tout de même notre priorité. Et ce sont les deux seuls projets sur lesquels nous avons fait un « effort », et je peux vous dire que c'était un gros effort, pour porter des projets FEDER et, aujourd'hui, on se retrouve avec pas mal de difficultés. C'est donc aussi pour cela qu'on a limité à deux projets.

**Mme Munier-Jolain.**- Je suis bien d'accord. Et c'est pour cela que les établissements risquent de demander le reversement.

**M. Roche-Bruyn.**- Il y a un souci politique sur le FEDER en Bourgogne parce qu'avec les règles qui ont été mises en place à la fois par UBFC et, d'autre part, les règles qui s'appliquent au FEDER, aujourd'hui, le FEDER sur la recherche est très largement consommé. Il est d'ailleurs redéployé vers le développement économique et les entreprises. Ce qui pénalise, en quelque sorte, le monde de la recherche en Bourgogne qui n'a pas pu obtenir le potentiel de FEDER auquel il avait en quelque sorte droit légitimement. Pourquoi ? Parce que pour les dossiers qui étaient présentés à I-Site, on a appliqué une règle qui était qu'on ne mettait pas de FEDER dessus.

Si, maintenant, pour des raisons politiques, on veut pouvoir mettre plus d'argent FEDER sur la recherche en Bourgogne, je suis prêt à ce qu'on puisse faire comme on vient

de le faire là, ou comme on va le faire si on le vote, donc faciliter les choses pour accélérer l'emploi du FEDER. D'ailleurs, les règles du jeu de fin d'exercice et d'éligibilité vont être à peu près les mêmes en termes de calendrier entre I-Site et le FEDER. Il n'y a donc pas de problème de date, on est toujours sur des calendriers à plus 2 qui permettent cela.

Avec cela, on ouvre donc effectivement une boîte de Pandore parce qu'on ne pourra pas refuser aux Bourguignons de venir déposer des cofinancements FEDER sur des projets qui ont bénéficié de l'argent I-Site avec cela.

**Mme Munier-Jolain.**- Et s'ils l'obtiennent, de venir demander le reversement.

**Mme Laou-Huen.**- Dans tous les cas, dans le contexte actuel, vous savez que le FEDER arrive en fin de programme. Donc, de toute façon, même la Région, le service recherche de la Région et pas le service FEDER Région, nous a demandé d'arrêter de déposer des projets FEDER, parce qu'on arrive en fin de programme, parce qu'il y a des risques d'inéligibilité.

**M. Roche-Bruyn.**- Non, il n'y a pas de risque d'inéligibilité sur le FEDER. J'ai géré du FEDER en tant que SGAR. Vous pouvez engager des dossiers FEDER. La question, c'est la date de fin de paiement et la date de fin de paiement, elle est à n+2, donc en 2022 ou 2023. Il n'y a pas de souci là-dessus.

**Mme Schweitzer.**- Là, la règle de paiement est à fin 2022.

**M. Roche-Bruyn.**- C'est bien ce que je vous dis, c'est bon, ce n'est pas un problème.

**Mme Laou-Huen.**- Si c'est pour financer des thèses, ce n'est pas bon. Les thèses, c'est trois ans, ce n'est pas deux ans.

**M. Roche-Bruyn.**- Et si ce n'est pas des thèses, pour le reste, c'est bon.

**M. Johann.**- Est-ce que cela peut attendre ?  
L'arbitrage politique, c'est sympa, sauf que je ne sais pas de quel VP tu parles.

**M. Roche-Bruyn.**- Comment ?

**M. Johann.**- Politique de qui, de quoi ?

**Mme Legard.**- Il y a un VP référent.

**M. Johann.**- Est-ce que Pascal Neige est au courant de cela ?

**Mme Laou-Huen.**- Du FEDER ?

**M. Johann.**- De cette délibération. Parce que pour moi, c'était technique. Si vous me dites que ça ne l'est pas, c'est différent.  
Est-ce que cela peut attendre, oui ou non ?

**Mme Laou-Huen.**- Non, cela ne peut pas attendre puisque, pour le FEDER, la Région l'attend.

**M. Roche-Bruyn.**- Mais on va la voter.

**M. Johann.**- Non, si vous me dites qu'il ne faut pas voter, vous ne votez pas.

**Mme Laou-Huen.-** Si vous ne la votez pas maintenant, cela va repousser, retarder le dépôt du dossier FEDER et on nous a demandé de le déposer pour janvier/février.

**M. Roche-Bruyn.-** Oui, il faut une délibération du CA pour déposer un dossier FEDER. Il faut donc le faire.

**Mme Bourhis.-** Le prochain CA est en février, ce sera un peu tard.

**M. Johann.-** On n'a pas de CA avant ?

**Mme Bourhis.-** Non, à moins d'en mettre un extraordinaire en janvier.

**Mme Frerebeau.-** Il y a quelque chose qui me gêne. Après avoir écouté le débat qu'il vient d'y avoir, cela me pose vraiment problème pour dire oui à un financement qui me semble finalement poser beaucoup de problèmes, engendrer des divergences d'esprit que je ne souhaite pas voir réapparaître dans un premier temps. Je dois dire que cela me donne plus envie, dans le meilleur des cas, de m'abstenir.

Si on avait pu le reporter, j'aurais trouvé cela bien pour au moins avoir le temps d'obtenir plus de renseignements. Au CESER, d'autres personnes peuvent me conseiller car je n'avais pas vu, là, matière à ce qu'on m'explique...

**M. Johann.-** Moi non plus, c'est clair. Sinon, je l'aurais présenté moi-même. Si c'était politique, je l'aurais fait, je ne l'ai vu. Pour moi, c'était un point technique. Est-ce qu'un CA en janvier conviendrait ?

**M. Roche-Bruyn.-** Ou un CA électronique.

**M. Johann.-** Est-ce qu'une décision fin janvier, ça marche ?

**Mme Laou-Huen.-** Oui. C'est juste par rapport aux projets.

**M. Johann.-** Peu importe. Est-ce que, techniquement, on est dans les temps fin janvier ?

**Mme Laou-Huen.-** Oui. Après, c'est l'uB qui monte le projet, ce n'est pas UBFC.

**M. Johann.-** Le problème, c'est que vous voyez bien que, politiquement, cela pose un souci. Ma responsabilité est lourde ; c'est soit je fais passer le vote et parce que je vous dis de voter, vous allez voter, mais je ne suis pas sûr d'avoir raison. Le problème, c'est que si je doute...

**M. Roche-Bruyn.-** De toute façon, il faudra le voter.

**M. Johann.-** Oui, mais il faut que ce soit un vote éclairé. Là, j'ai deux versions. Je ne l'avais pas vu. Pour moi, c'était technique.

Clairement, si vous me dites que, derrière, il y a un précédent, que c'est ouvrir la boîte de Pandore...

**M. Roche-Bruyn.-** Non, non.

**M. Johann.-** C'est ce que vous avez dit. C'est trop tard, il ne fallait pas le dire. Vous avez utilisé des termes qui me font dire que, de toute façon, je reporte, ce n'est pas

possible. Je ne peux pas faire voter avec ce que vous avez dit.

Vous me dites que je prends des risques, que c'est une boîte de Pandore, c'est trop tard ! Il ne fallait pas me le dire.

Je suis passé d'une décision technique à quelque chose de politique.

Parce que si je l'avais fait passer au vote, j'y serais arrivé. Je vous aurais embrouillé et j'y serais arrivé. Mais là, avec ce que je viens de dire, c'est trop tard. J'y serais donc arrivé. Le problème, c'est que je ne suis pas convaincu qu'il faille passer là-dessus. Avec ce que j'ai entendu... je ne veux pas ouvrir une boîte de Pandore. Ou alors, si on le fait, c'est assumé.

Aujourd'hui, on n'est donc pas en état de voter. Je ferai un point, voir un point électronique, en janvier. Si ce n'est pas un CA complet, ce sera un CA électronique sur ce point-là car je préfère avoir quelque chose de réfléchi que de passer en force, sachant que c'est à moi d'orienter les votes et que je ne suis pas en mesure de le faire.

Pour moi, le problème, c'est que certains mots ont été employés et c'est trop tard : « boîte de pandore, précédent, remboursement »...

**Mme Munier-Jolain.**- Je suis d'accord. C'est un précédent, c'est sûr.

**M. Johann.**- Vous l'avez dit et, maintenant, je ne peux plus faire voter en l'état parce que j'aurais l'impression de porter une responsabilité.

J'entends vos arguments ; je suis complètement convaincu.

**M. Roche-Bruyn.**- Le problème, c'est pourquoi certains projets passent au titre du FEDER et pourquoi d'autres ne passent pas.

**M. Johann.**- Cela me pose trop de soucis et votre remarque est justifiée. On fera peut-être un vote électronique mi-janvier, un CA électronique avec un vote, afin que j'aie le temps d'éclaircir. Là, je ne peux pas faire voter.

**Mme Laou-Huen.**- De mémoire, il y a déjà eu une délibération du CA l'année dernière sur le fait qu'UBFC puisse demander du FEDER en cofinancement de ses PIA.

Je me trompe peut-être, mais je me souviens avoir fait ce rapport il y a plus d'un an.

**M. Johann.**- Je ne sais pas... Oui, sûrement. En tout état de cause, je propose de reporter.

**M. Roche-Bruyn.**- Derrière, cela pose la question de quelle est la règle du jeu qu'on se donne par rapport aux dossiers FEDER. Ce que dit Claudia est très juste, s'engager sur le FEDER est extrêmement exigeant en termes de règles. Je suis assez bien placé pour savoir que même l'uB n'était pas capable, il y a encore quelques années, de respecter correctement les règles, en quelque sorte, sur l'emploi du FEDER. J'ai donc été obligé, en tant que SGAR, de me fâcher, notamment par rapport à des sujets qui sont extrêmement pointus, qui sont l'usage des marchés publics et l'application des règles de marchés publics. C'est un point extrêmement délicat et je sais bien que vous êtes mal placé, sur ce point-là, parce que cela demande une maîtrise et surtout du *staffing*, derrière cela, qu'on n'a pas encore réglé correctement.

**Mme Laou-Huen.**- Il a tout de même aussi fallu mettre en place une convention tripartite, ce qui a pris neuf mois.

**M. Roche-Bruyn.**- C'est bien un sujet extrêmement sensible et extrêmement complexe. Et le risque, lorsque l'administration de ces projets n'est pas bien orchestrée, que peut prendre UBFC n'est pas négligeable.



Quand je mesure que des structures comme uB, ou même AgroSup, peuvent avoir des difficultés à être dans les clous par rapport aux règles du FEDER, je vois bien qu'il faut être prudent par rapport à cela et je pense qu'il faut qu'on se donne des règles claires par rapport à ce qu'on prend ou pas.

**M. Johann.-** Là, c'est un point politique. Je ne peux pas porter la responsabilité, si j'ai un doute... et de toute façon, les administrateurs ne sont pas au clair, je ne vois pas comment ils pourraient l'être.

Je pensais que c'était technique. Si ça ne l'est pas, je reporte, quitte à faire un CA électronique, etc., à côté, mais il faut que j'en aie le cœur net, parce que là, j'ai le sentiment d'apporter un truc pour lequel je ne suis pas à l'aise. Je préfère vous le dire.

**Mme Munier-Jolain.-** Ce que j'entends, c'est qu'à terme, il faudra le voter et rapidement. En revanche, je pense qu'il faut en discuter entre l'ensemble des membres du consortium pour qu'on le fasse en connaissance de cause et qu'on le borne politiquement, c'est-à-dire qu'on explique pourquoi, à titre exceptionnel, on le fait et pourquoi on ne le fera pas.

**M. Johann.-** Vu la discussion, c'est compliqué. Mais on trouvera une solution technique et on fera un vote dans trois semaines et on n'en parlera plus.

**M. Piat.-** Si je comprends ce sur quoi on doit délibérer, il y a deux choses...

**M. Johann.-** On ne délibère pas, c'est retiré.

**M. Piat.-** Oui, mais il y a deux points qui sont complètement différents. Il y a un point qui concerne le FEDER, un point qui concerne les crédits Région et ils n'ont strictement rien à voir.

**Mme Laou-Huen.-** C'est ça.

**M. Piat.-** C'est-à-dire que le premier point, ce sont des projets Région qui ont été déposés par les établissements. Les porteurs de projets ont apparemment déposé également des projets au niveau de l'EUR peut avoir une ligne financière complémentaire. Là, UBFC propose de reverser cet argent aux établissements pour que les porteurs puissent gérer leurs projets et là, ce sont des projets purement Région. Et puis de l'autre côté, il y a le volet FEDER sur lequel je suis complètement d'accord avec vous.

Pour moi, il faut faire la distinction entre les deux parce que ce n'est pas du tout la même chose.

**M. Johann.-** Est-ce que la distinction est claire ?

**M. Piat.-** D'après ce que je comprends.

**M. Roche-Bruyn.-** Le premier, celui qui porte sur l'EUR, c'est la question du reversement des crédits issus de programmes d'investissement d'avenir déposés par UBFC à des établissements membres. On avait pris un principe disant qu'en matière de recherche, il n'y avait pas de reversement et qu'en matière de formation, il y avait des reversements.

Là, ce que souligne Nathalie Munier-Jolain, c'est qu'on fait une exception qui est liée à l'origine du dossier. C'est pour cela que cela encadre, en quelque sorte, l'exception proposée. Le dossier a été monté alors que ce n'était pas UBFC qui portait le projet. On peut comprendre l'exception, mais c'est bien une exception par rapport à un principe qui prévalait sur le reversement des crédits recherche de programmes d'investissement d'avenir.

Le deuxième cas, ce sont les règles du jeu qu'on se donne par rapport au FEDER, quels sont les projets qu'UBFC accepte de porter au titre du FEDER et ceux qu'elle n'accepte pas de porter dès lors que, derrière cela, cela vient en renforcement...

Ce que je sais, c'est que mes propres laboratoires sont furieux d'avoir finalement déposé des projets I-Site parce qu'ils n'ont pas pu avoir le cofinancement FEDER.

**M. Johann.**- Sa question, c'est : est-ce qu'on est capable, dans la liste, de différencier les sujets en disant que l'on peut voter sans que cela pose de soucis ? Lequel peut-on voter sans que cela pose de soucis ? C'est cela, sa question.

Est-ce qu'on est capable de différencier, oui ou non ? Quel est le sujet qui ne pose aucun souci ? Lequel puis-je faire voter sans ouvrir la boîte de Pandore, le précédent, la lutte entre la Bourgogne et la Franche-Comté, la guerre de Troie... ? Quel est le sujet qui ne pose aucun souci ?

Ce n'est pas moi qui ai allumé le feu, donc maintenant, dites-moi le sujet qui ne pose aucun souci.

**M. Roche-Bruyn.**- Le rapport 11, c'est la question du reversement des crédits recherche vers les établissements. Si on se dit que c'est le seul cas parce que c'était un projet qui avait été monté avant qu'UBFC porte le Programme d'Investissement d'Avenir... Je ne sais pas si... En réalité, c'est un sujet Copil I-Site.

**Mme Munier-Jolain.**- Si on peut attester que ces projets ont été montés – ce qui n'est pas vrai puisque les FEDER n'ont pas encore été montés, mais peu importe...

**M. Roche-Bruyn.**- On distingue deux choses, Nathalie. Pour moi, on distingue le reversement de crédits ANR, PIA gagnés par UBFC, c'est un premier problème de principe. Le deuxième problème de principe, c'est quelles sont les règles du jeu qui font qu'UBFC accepte ou pas de déposer des dossiers FEDER.

**M. Johann.**- Il y en a qui attendent pour partir et je n'aurai plus le quorum pour faire voter. Je ne veux plus de principes, de machins, etc.

**Mme Munier-Jolain.**- La seule question qu'il faut se poser, c'est : quand les dépôts des projets Région ont été faits, est-ce que l'attribution de l'EUR EIPHI à UBFC existait, oui ou non ?

Il y en a une qui dit oui, l'autre qui dit non. On ne sait pas trop.

**Mme Laou-Huen.**- La convention attributive d'aide EUR EIPHI a été signée en novembre 2018, je crois.

**Mme Munier-Jolain.**- Donc à peu près au même moment.

**Mme Laou-Huen.**- Oui. Elle est datée de juillet 2018. Elle a été en négociation en juillet 2018. On devait recevoir la dotation ANR en août et, finalement, on l'a reçue il y a peu de temps.

De toute façon, nous n'avions aucune garantie de l'ANR sur la date de fourniture de cette convention attributive d'aide. Donc, au moment de l'appel à projets Région, on ne savait pas encore quand est-ce qu'on allait recevoir cette convention.

**Mme Munier-Jolain.**- Il faut donc motiver le vote à cela, en disant que : dans la mesure où, au moment du dépôt des projets de la Région, la convention attributive à UBFC n'était pas signée, les projets ont dû être déposés au titre des établissements. Pour cette raison et à titre exceptionnel, il y a un reversement aux établissements qui ne pourrait pas être refait dans d'autres situations.

**M. Johann.**- Ok. Cela me convient. Est-ce que cela vous convient ? (*Approbation générale*).

Donc c'est enregistré et, ainsi, c'est bordé. Je fais un vote bordé.

Dans ces termes-là, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

C'est approuvé.

Merci, Nathalie, d'avoir mis le feu et d'avoir trouvé la solution !

**Mme Munier-Jolain.**- Je me suis abstenue.

**M. Johann.**- Parfait. Moi, je ne vote pas.

Merci tout de même pour avoir trouvé la solution. Et merci d'avoir posé le souci, parce que je n'ai rien vu.

**Mme Munier-Jolain.**- Je maintiens que ce n'est pas une question technique, c'est une vraie question politique.

**M. Johann.**- Je te dis clairement que, pour moi, c'était une question technique et que je n'avais absolument pas vu le problème politique. Je le dis clairement, sinon je l'aurais vu en amont.

**Mme Munier-Jolain.**- En revanche, je veux bien que l'on rediscute un jour de l'utilisation des derniers fonds FEDER par la Bourgogne.

**Mme Frerebeau.**- Je voudrais juste dire que si jamais cette question était rediscutée en conseil des membres ou au niveau du consortium, il serait bien que le conseil d'administration puisse savoir ce qu'il en est sorti.

Comme on n'en fait pas partie, comme ce sont des points très spécifiques, qu'on ne participe pas à la discussion ne me gêne pas, mais pour que l'on sache à quoi a abouti la discussion et pourquoi les choses ont été décidées. Cela permettra, quand il y a des choses comme cela, de comprendre un peu ce qui se passe. Merci.

**M. Johann.**- Tout à fait. Quand c'est un sujet comme cela, on le remet au CA. Là, je peux vous dire que je n'ai rien vu. En général, quand c'est politique, je regarde en amont. Si je pense que c'est politique, je vais regarder en amont, et cela m'arrive, on fait des choix. Il m'est déjà arrivé, avec Claudia ou d'autres chefs de service, de dire que je ne savais pas trop, mais je le sais en amont, c'est-à-dire que je prends la responsabilité de présenter, de ne pas présenter, de border ou de ne pas border. Cela m'arrive. Là, je ne l'ai pas vu. Je le dis, c'est clair et il n'y a pas d'ambiguïté.

Là, c'est bordé et si on tranche sur quelque chose, il est évident que vous le saurez. Merci à vous.

## 12. Demande de cofinancement FEDER – Projet « Lipidic Purge »

**M. Johann.**- Il y a le point 12. C'est quoi ?

**M. Roche-Bruyn.**- C'est la question du FEDER. C'est un FEDER en Bourgogne, ça tombe bien ! (*Rires*) Et au profit d'un ANR.

**M. Johann.**- Et là, il n'y a pas de problème ?

**M. Roche-Bruyn.**- Si. Cela reprend la question qui est : pourquoi accepte-on celui-ci ?

C'est une UMR dont je suis cotutelle ; je n'ai pas de problème par rapport à cela. Mais c'est bien la question que j'ai posée : quels sont ceux qu'on accepte de prendre et quels sont ceux qu'on n'accepte pas ?

**M. Johann.-** Qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut dire oui ou non ?

**M. Roche-Bruyn.-** Ce que je propose, c'est qu'on le vote et qu'on renvoie au Copil I-Site le fait de se donner une règle du jeu là-dessus.

**M. Johann.-** Si on l'a voté, on l'a voté.

**M. Roche-Bruyn.-** On a voté celui-ci et on se donne une règle du jeu après.

**Mme Munier-Jolain.-** Là, c'est UBFC qui va le porter.

**M. Johann.-** On avait déjà voté ce principe. C'est ce que disait Claudia tout à l'heure.

**M. Roche-Bruyn.-** Oui, on en a déjà voté, ce n'est pas la première fois que l'on vote un dossier FEDER. La question, c'est : pourquoi on en prend certains et pas d'autres ?

**M. Johann.-** Mais le principe de voter puisque c'est du FEDER, on l'a déjà fait. C'est ce que Claudia disait, on a pris une délibération là-dessus.

**M. Roche-Bruyn.-** Oui, on en a déjà pris.

**Mme Munier-Jolain.-** 31 janvier 2019.

**M. Johann.-** Là, j'étais là. Pour le coup, je ne peux pas dire que ce n'est pas moi.

**M. Roche-Bruyn.-** C'est se donner un peu de doctrine sur pourquoi on en prend certains et pas d'autres.

**M. Johann.-** Là-dessus, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est bon, c'est voté !

Merci.

Ce n'était tout de même pas anodin, cela veut dire qu'il faut retravailler.

Merci d'être restés, sinon je ne pouvais pas valider. Il est dommage que vous partiez car il y a tout de même deux points sympas derrière !

*(Départ de plusieurs administrateurs).*

### 13. AAP IdéES et SFRI, TIP, SIA

**M. Johann.-** C'est une chose importante. TIP et SIA, Claudia va en parler.

Je veux juste que le conseil d'administration soit informé que nous répondons aux appels IdéES et SFRI, qui sont des appels à projets réservés aux I-Site IdEx.

Pour IdéES, le porteur de projet – c'est écrit dans le texte - doit être le même que pour I-Site, c'est donc Alain Dereux. On n'avait pas le choix.

En interne, j'ai demandé aux équipes, aux membres, de faire une proposition sur SFRI. Le porteur est donc Maxime Jacquot, qui a été proposé et qui travaille déjà sur le sujet.

On a recruté un cabinet, puisqu'on en a le droit dans le cadre des CMI. C'est Monsieur Bassot. C'est le même qui a été utilisé pour l'I-Site.

Je voulais vous informer qu'on travaillait dessus. Le dépôt des dossiers devait être au 24 janvier, c'était donc un peu chaud pour le présenter au conseil d'administration. Il a été repoussé en mars, ce qui fait que vous aurez probablement une présentation des projets d'ici là. Je parle pour les administrateurs puisque d'autres sont déjà informés.

Ce sont des appels qui sont soumis à la réussite de l'I-Site, surtout IdÉES, c'est obligatoire.

Hier, on m'a expliqué la nuance parce que je pensais que c'était vrai pour SFRI. SFRI est revu, éventuellement restructuré, mais même si on n'avait pas l'I-Site, on pourrait toujours avoir des chances sur SFRI, contrairement à IdÉES qui est lié à I-Site. C'est une chance que de pouvoir y candidater, puisque si nous n'avions pas l'I-Site, nous ne l'aurions pas.

Tous les gros sites sont dessus, c'est clair. Tous ceux qui ont eu IdEx / I-Site sont dessus. Je pense qu'il n'y en a pas un qui l'a laissé de côté, pas à ma connaissance.

Les TIP et SIA, j'ai dû signer hier, mais je ne sais plus.

**M. Muyard.**- Je n'ai pas le synopsis ou le résumé sous les yeux ou en tête, mais TIP (territoire d'innovation pédagogique) orientation vers l'enseignement supérieur est un dossier qui a déjà été déposé l'année dernière, à l'échelle uB-UFC et rectorat. Aujourd'hui, il est porté par UBFC et s'étend à tous les établissements du site, au rectorat et à d'autres partenaires. Il a pris de l'ampleur.

Nous n'avons pas été retenus à la première vague.

**M. Johann.**- C'est celui où le recteur s'est déplacé ?

**M. Muyard.**- Non. Territoire d'innovation, il y a plusieurs axes. Là, on est sur l'orientation vers l'enseignement supérieur.

**M. Roche-Bruyn.**- Bac – 3/bac + 3 :

**M. Muyard.**- Voilà. C'est un dossier qui a pris une belle ampleur. La deuxième phase de travail était tout de même nécessaire. Il a pour objectif de structurer l'organisation de l'articulation du lien bac – 3 /bac + 3 sur toute l'académie en visant en particulier les lycées où il y a besoin de renforcer un peu toutes les actions d'orientation et de promotion, d'accompagnement vers l'ambition du supérieur, en se dotant d'un certain nombre d'outils communs, de commissions communes et puis aussi d'un observatoire de l'orientation qui est un outil performant qui permettra de croiser les bases à la fois de Parcoursup, des académies et puis des établissements d'enseignement supérieur pour pouvoir en faire un outil de pilotage du projet et pouvoir orienter tout cela.

J'ai donné les grandes lignes, mais c'est vraiment un projet extrêmement structurant au niveau d'UBFC, porté pour UBFC, il n'y a pas de doute là-dessus.

**M. Johann.**- Et SIA ?

**M. Roche-Bruyn.**- SIA, c'est un appel à projets. Je ne maîtrise pas tout, même si là, je parle au titre de président de DECA BFC, de l'incubateur. C'est un appel à projets qui a été lancé... je ne sais plus par qui. Je ne sais pas si ce sont des investissements d'avenir, mais c'est la Deep Tech, pour faire court.

C'est un appel à projets qui vise à une intégration entre SATT (société d'accélération du transfert de technologie), incubateur et accélérateur dans lequel le porteur du dossier pour ce qui concerne UBFC est la SATT, qui agrège, au-delà de la SATT dans son périmètre Bourgogne-Franche-Comté, les deux accélérateurs que sont les deux pôles de compétitivité Vitagora et Microtechniques, naturellement l'incubateur académique



DECA BFC, ainsi que d'autres acteurs. Il vise à accompagner l'émergence et l'accompagnement des *start-up* de la Deep Tech, pour faire court.

**M. Johann.**- Très bien.

IdéES / SFRI, je ne me suis pas étendu parce que c'est assez compliqué. C'est tout de même assez structurant par rapport à I-Site, c'est un peu périphérique. Il y a un côté formation important pour SFRI. Tu peux peut-être dire un mot sur SFRI qui est plus « formation ».

**M. Muyard.**- SFRI est effectivement extrêmement structurant côté formation. C'est quelque part la poursuite des *Graduate School* qu'on a commencés avec EIPHI, qui vise cette fois-ci à englober en un seul dossier des *Graduate School* pour les trois axes de l'I-Site puisqu'EIPHI ne concerne que l'axe 1.

Il y a là un travail collectif depuis longtemps parce qu'on savait qu'il allait y avoir un deuxième appel à projets pour les EUR, les *Graduate School*. Là, il s'avère que SFRI est un projet qui regroupe toutes les *Graduate School*. Tout est donc mis en facteur. Le travail est vraiment bien lancé et bien avancé au sein de chaque axe I-Site et Maxime Jacquot fait un gros travail de coordination avec l'expertise que nous avons de la réussite d'EIPHI.

Un dernier mot. Même si nous n'étions pas retenus pour SFRI, EIPHI resterait tout de même. C'est rassurant puisqu'EIPHI rentre dans le projet SFRI. Mais ce qu'on a d'EIPHI est tout de même acquis.

**M. Johann.**- C'était de l'information pour que vous sachiez à peu près l'environnement.

Normalement, j'aurais dû le dire au départ, mais comme il y avait le budget, je suis allé bille en tête sur le budget. On avait mis dans le plan d'action la création d'un COS. Nous allons réunir un COS. On a copié un peu ce qui se fait sur la Lorraine, qui existe encore, je crois, et on a fait un copier-coller. Je fais ce que je connais.

C'est à peu près le périmètre du consortium I-Site actuel, donc les EPST, les établissements, les CHU, ici il y a l'établissement du sang en plus et on invitera aussi les DRRT.

Nous avons besoin de ce COS parce que nous avons besoin d'un espace pour discuter actuellement, au niveau de la gouvernance au-delà des membres, c'est-à-dire avec les EPSCT, les CHU et autres. On va réunir une première fois ce COS début janvier.

L'un des enjeux de ce COS sera de réfléchir à une structure que j'appelle COS élargi, mais je sais qu'il y en a qui n'aiment pas. Nathalie n'aime pas du tout, mais bon... L'idée serait d'avoir une structure avec les collectivités, les industriels et les représentants à l'international, donc un COS qui nous donnerait une vision un peu plus large. Parce qu'on s'est dit qu'avoir un COS avec des personnalités de premier plan au niveau mondial qui viennent nous éclairer, pour nous, ce serait déjà pas mal et, vu du jury, ce serait pas mal également. Imaginez que notre COS mette des membres que le jury connaît, ce ne serait pas tout à fait désagréable.

L'idée est un peu celle-là. Par contre, on n'a pas encore trouvé la formule sur ce COS élargi, ni même son nom.

Lors de ce premier COS que l'on va réunir en « restreint » - sachant que ce n'est pas le terme - début janvier, nous aborderons SFRI / IdéES avec les EPST et autres et nous réfléchirons aussi probablement à une proposition qui sera faite sur ce COS élargi qu'on vous proposera au conseil d'administration. Parce que là, pour l'instant, « restreint », c'est facile parce qu'on connaît le périmètre du consortium I-Site. On colle donc au périmètre du consortium I-Site, mais un COS élargi est quelque chose d'assez politique et là, il faudra, à ce moment-là, vous le proposer ici, au conseil d'administration. Mais ce n'est pas mûr.

Il faut que vous sachiez qu'on se réunit début janvier et qu'on fera une proposition qui sera soumise au CA. Je ne sais pas quel nom on lui donnera, mais je pense que ce comité d'orientation stratégique pourra avoir un rôle important dans le futur.

Ceci dépasse l'information et c'est quelque chose dont on rediscutera ici. Il y aura peut-être même des propositions. Je vous ai donné les idées : il faut forcément des représentants des collectivités, « qui/combien » n'est pas aussi simple que cela. On pense qu'il faut forcément un industriel pour l'environnement économique et, pour l'international, on se dit que ce sera utile. Mais une fois que j'ai dit cela, le reste n'est pas mûr.

Je voulais vous informer afin que vous ne découvriez pas qu'on s'est réuni début janvier en vous demandant quelle est cette affaire.

Pour l'instant, on commence là aussi à mettre une brique de ce qui est écrit dans le plan d'action. Par contre, on n'est pas encore assez évolué pour aller plus loin sur la vraie définition d'un COS élargi, ni même quel nom on va lui donner. Mais on va au moins commencer à travailler un peu sur notre périmètre à nous, je dirais UBFC plus le consortium I-Site, on le formalise donc un peu plus.

**Mme Munier-Jolain.**- Je partage l'avis du fait qu'il faut qu'il y ait un comité des porteurs d'enjeux.

**M. Johann.**- Oui, « porteurs d'enjeux », c'est le terme. J'avais dit « COS élargi » et cela ne lui plaît pas. C'est « porteurs d'enjeux ».

**Mme Munier-Jolain.**- C'est ce qu'on trouve dans les grands PIA. Il y a des comités de porteurs d'enjeux et ils peuvent aussi se réunir sans nous.

**M. Johann.**- Oui. Donc un point important, qui fait aussi partie de la suite. Mais là, je vous en dirai plus quand on aura avancé parce que, pour l'instant, c'est le balbutiement.

Au titre des informations, je crois que j'ai tout dit.

Au début, je vous ai dit que je n'avais pas de nouvelle ; je finis donc en vous disant que je n'ai pas de nouvelle. Ce qui est sûr, c'est qu'au ministère, ça discute, les réunions ont lieu cette semaine. Je n'ai aucune nouvelle de ce qu'il en est sorti.

**M. Roche-Bruyn.**- Pas de nouvelle, bonne nouvelle !

**M. Johann.**- À l'instant T, je suis plutôt optimiste, mais tant qu'on ne m'a pas appelé... Cela reste tout de même un arbitrage Cabinet, SGPI et autres et cela, je pense qu'il n'y a pas grand monde qui maîtrise ici. Donc tant qu'on ne m'a pas dit que c'était bon, qu'on nous laisse vivre jusqu'à l'an prochain, je ne peux que partager mon optimisme. Mais sachez que si j'avais des nouvelles, vous seriez informés très rapidement. Si vous n'en avez pas – hier, un membre m'a posé la question -, c'est que je n'en ai pas. Vous pensez bien que dès que j'ai une réponse, je la diffuse immédiatement. Je n'en ai pas, mais dès que j'en ai, je la donne.

Merci à tous pour votre présence pour ce conseil d'administration et surtout d'être venus pour le vote du budget.

Je vous souhaite plein de bonnes choses puisque, mine de rien, la prochaine fois qu'on se reverra au CA, ce sera l'an prochain.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 04)*